

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

AVENTURES ET VOYAGES

LA PÉTROLIE.

(SUITE.)

II

HUILE-VILLE ET SES ENVIRONS.

Oil-City (la ville de l'huile, ou, comme on pourrait l'appeler en français, *Huile-Ville*) est située dans la partie la plus occidentale de la Pensylvanie ; on s'y rend par le chemin de fer *New York and Erie* jusqu'à Salamanca. De ce point, le reste du trajet se fait par l'*Atlantic and Great Western*, chemin de fer dont presque toutes les actions sont en Angleterre, et qui par ses transports d'huile seuls devient rapidement l'un des meilleurs placements du pays. Un embranchement qui part de Meadville conduit directement à Oil-City, le cœur même de la Pétrolie. La plus grande portion de cette contrée encore sauvage que traverse cette dernière ligne, était occupée autrefois par les Indiens Sennaca. L'huile de Sennaca, comme on appelait alors le pétrole, était recueillie par eux comme spécifique contre les rhumatismes et la phthisie, vertu qu'elle possède encore avec celle, beaucoup plus appréciée, de guérir un mal plus général, le défaut d'argent.

Impossible d'imaginer un pays plus pittoresque que la vallée au fond de laquelle serpente French Creek (rivière des Français) et qui aboutit à Oil-Creek (rivière de l'Huile). Dans la langue spéciale d'Oil-City, toutes les terres qui bordent French Creek sont considérées comme "territoire sec," c'est-à-dire dépourvu d'huile, bien qu'on se demande pourquoi il en serait ainsi, à moins qu'on n'entende comparer ces terres aux gigantesques et inépuisables sources de Pithole et de Cherry-Run. L'air en effet qu'on respire tout le long de French Creek est fortement imprégné de l'odeur âcre et désagréable du pétrole; la rivière elle-même est toute couverte de larges taches irisées d'huile flottante; les marécages et les fossés qui la bordent sont pleins de cette vase verdâtre et brillante particulière au pétrole; la boue elle-même en porte les traces évidentes. Mais les augures du lieu se sont jusqu'ici prononcés contre la présence du précieux liquide le long de French Creek, ce qui veut dire que les chercheurs de sources préfèrent aller tenter fortune sur des terrains où, comme à Pithole, on peut pratiquer des puits jaillissants qui rapportent à leurs fortunés propriétaires 100,000 francs par jour, avec chance de voir le jet persister des deux ou trois ans.

L'embranchement de l'*Oil Creek Railway* s'arrête à huit ou neuf cents verges de la ville proprement dite. Cette distance a pour but d'empêcher que les étincelles des locomotives n'embrasent tout à coup le gaz du pétrole qui sature l'atmosphère. D'ailleurs l'espace manque pour amener les trains plus près. Pendant les derniers milles qu'on parcourt avant d'arriver à Oil-City, les échafaudages de puits deviennent de plus en plus nombreux, l'incessant travail des pompes de plus en plus actif, les chemins de plus en plus détremés, et les scènes pénibles de chariots embourbés et de chevaux brutalisés de plus en plus fréquentes. L'odeur du gaz, supportable d'abord, finit par suffoquer. Si, comme on le répète à tout propos, cette inhalation est excellente pour les poitrines faibles, elle est horrible dans les premiers temps, en tous cas, pour les poitrines fortes, et il est peu de personnes capables de rester longtemps au milieu des vapeurs blanchâtres qui s'échappent d'un puits en travail.

L'embarcadère d'Oil-City est une simple baraque de planches, mais si primitif qu'il soit, c'est un salon doré, comparé à la foule crottée qui l'encombre. La boue, dans la Pétrolie, est assez liquide pour prendre d'elle-même son niveau comme l'eau, et à Oil-City la boue et l'huile, séparées ou combinées, règnent en souveraines sur les choses, les bêtes et les gens. En approchant de la ville, la

vallée va s'élargissant vers le delta que forme Oil-Creek. Dans les tranchées taillées dans le roc pour le chemin de fer, vous apercevez les restes pétrifiés de ce qui fut autrefois d'épaisses forêts. Ces arbres d'une époque oubliée sont là accumulés, comme ils sont tombés sans doute au jour du grand cataclysme. On suit parfaitement les couches annulaires de leurs troncs, et l'on peut étudier leurs écorces rugueuses. Ces forêts enselevies ne sont pas à plus de 12 ou 15 verges au-dessous de la surface du sol. Personne cependant, comme nous le disions plus haut, ne songe à s'en inquiéter au point de vue de la science, non plus que de cent autres faits géologiques et minéralogiques que les sondages des puits mettent tous les jours en lumière. La seule chose qui ait le privilège d'occuper les esprits des habitants, c'est le pétrole et rien que le pétrole.

Il n'est pas de lieu au monde où se voient réunies tant de preuves d'apathie et de vigueur, d'activité et d'indolence, de richesse et de malpropreté. Celle-ci toutefois est une espèce de livrée que tout le monde porte indistinctement. La population toute entière d'Oil-City est couverte de haillons, de boue et de graisse ; mais la population sans exception est plus ou moins prospère, et, comme règle générale, plus ou moins riche. Il n'y a que ceux qui s'enrichissent rapidement qui vivent dans cet océan d'huile, et tous savent du reste que les plus vieilles défroques sont assez bonnes pour la saleté au milieu de laquelle ils s'agitent. Ainsi deux notions sont inséparables dans l'opinion publique, à savoir : que tous ceux qui habitent le royaume de l'huile sont sales et déguenillés, et que tous sont riches. La vérité de la première partie de cette proposition saute aux yeux de quiconque met le pied en Pétrolie, et la seconde, généralement parlant, ne manque pas non plus d'une certaine justesse.

Vous descendez de voiture dans une complète mer de boue, une boue d'une profondeur et d'une ténacité sans pareilles. Il y en a toujours deux ou trois pieds sur ce qu'on appelle les routes. De temps en temps la saillie d'une série de bornes grossières, destinées à aider les passants à traverser, vient trancher sur la monotonie de ces marécages. Alors à côté de ces obstacles s'amoncellent des débris de vaisselle, des tessons de bouteilles, de vieilles caisses de conserves, des boîtes de sardines vides, des os, des fragments de barriques ou de chariots brisés, etc. Ces indications de civilisation sont aussi variées qu'intermittentes, car la ville proprement dite n'est qu'une longue rue tortueuse, bâtie à plat entre la rivière et la haute colline escarpée qui la borde.

Sur cette étroite bande de terrain, les dépôts, les chantiers, les hôtels, les magasins, les restaurants, les débits de whisky et les puits se disputent la place, sans le moindre égard pour la convenance générale et la position ou le besoin réciproque de chacun. Tout à côté d'un comptoir de liquoriste, où des hommes fument et boivent, est un puits en pleine activité qui remplit l'air de son gaz inflammable, et sur les planches graisseuses duquel on lit crayonné à la craie : "Défense de fumer." Vient ensuite un petit intervalle de trottoir où, si le piéton n'est pas au-dessus de la boue, il est du moins au-dessus de l'eau et de l'huile. Au delà sont des rangées de cuves de pétrole ; un peu plus loin, des terrassiers entament le roc pour faire place à quelque maison hors de portée de la boue, tandis que d'autres établissent des habitations sur pilotis au-dessus de la rivière, et rattachent tant bien que mal avec des ligatures de fer les murailles à la toiture. Au milieu d'un groupe de puits et de mares stagnantes de pétrole un photographe a dressé son atelier de planches. Le long du rivage, des barques échouées dans la vase servent de restaurant sous le nom pompeux de *Eating Saloons*, à raison de 3 dollars par jour. En avançant encore on reconnaît les différentes espèces de magasins aux guenilles laissées devant leur porte, sur le trottoir ou au milieu de la rue. Car, ainsi qu'il a été dit déjà, on n'achète de vêtements que quand ceux qu'on porte ne tiennent plus au corps, et alors on s'habille séance tenante chez les marchands : ici une veste, là un pantalon, plus loin des bottes, et l'on jette à la rue au fur et à mesure chaque objet qu'on vient de quitter. La civilisation est retombée là dans sa grossièreté primitive, mais pour les formes extérieures seulement, car la sécurité des personnes et des propriétés y est tout aussi grande qu'au milieu de Paris ou de Londres.

L'extrémité de la longue rue qui constitue la ville et qui aboutit à Oil-Creek, est dans son genre impossible à décrire. Qu'on s'imaginer les plus hideux quartiers de la Cité de Londres semés de baraques en bois brut, et de ces hautes maisons de charpente des villes improvisées d'Amérique, baraques et maisons encombrées devant et derrière de machines à vapeur, de pompes, d'appentis et de tout l'attirail des puits de pétrole, le tout en partie brûlé et plus ou moins endommagé par les débordements de la rivière. Qu'on mêle à cet ensemble une population grouillante chaussée des meilleures bottes de marais qui soient au monde, mais vêtue de haillons dont ne voudraient pas nos balayeurs ; — qu'on encombre les routes d'attelages haletants tirant péniblement, à travers les bourbiers où ils s'enfoncent, leurs chariots surchargés de barils d'huile ; — qu'on couvre la rivière voisine de trains de bateaux plats chargés aussi

du même liquide ; — que par-dessus tout on fasse prédominer le pétrole dans tout ce qu'on mange, tout ce qu'on boit, tout ce qu'on touche ou qu'on respire, et l'on n'aura encore sous les yeux qu'un tableau très-imparfait d'Oil-City.

Plus on voit cette ville et ses environs, moins on les aime et plus on a de raison de s'émerveiller de l'activité qu'on y remarque. Mais on ne saurait trop insister sur l'état à peu près impraticable de la longue voie qui constitue le quartier des affaires. Le sol en est tellement détrempé, qu'elle ressemble plutôt à un ancien canal qu'à une rue de création toute récente, et n'étaient les énormes fragments de roc qui arrêtent de temps en temps ses flots de boue, les radeaux y circuleraient plus aisément que les voitures. Des baraques seules pouvaient convenir à une rue pareille, et avec une logique digne d'éloge on n'y a bâti que des baraques. De ces constructions, les unes sont adossées au rocher, les autres élevées sur pilotis ou sur des monticules de terre, sans la plus mince préoccupation du confort des habitants ou des voisins, comme aussi sans la plus légère apparence de méthode ou de régularité. Qu'il y ait un espace libre sur un point quelconque du roc entre deux exploitations de sources ou entre deux réservoirs d'huile, c'est tout ce qu'il faut. On assemble en quelques jours les charpentes de l'édifice, et une quinzaine plus tard la maison est faite. Peu importe qu'après examen d'un de ces enviabiles sites on découvre qu'il n'y a pas place pour la construction projetée. L'habit est taillé suivant la mesure de l'étoffe, et quelque ridicule qu'en soit la forme, la maison est adaptée au terrain.

Il est évident que quand le plan d'Oil-City fut conçu, la foi manquait aux futurs habitants. Ils ne croyaient pas à la durée de la production de l'huile, et, au lieu d'une ville, c'est un campement qu'ils ont fait. Les maisons élevées là ne sont pas seulement des maisons de charpentes, mais il en est qui sont de l'espèce de construction la plus légère. La ville de l'huile consiste en une ligne d'habitations de cette nature, entassées pêle-mêle de chaque côté du canal boueux dont il vient d'être parlé ; des banques, des hôtels, des cuves à pétrole, des épurations, des bureaux de vente et d'achat de terrains, des montagnes de barils vides, des montagnes de barils pleins, des débits de spiritueux, des magasins d'habillements, des monceaux de machines de rebut, des fragments de voitures, des bateaux amarrés le long des maisons et faisant l'office d'hôtels garnis, tout cela est accumulé au hasard dans la confusion la plus étrange et le désarroi le plus repoussant. On n'y saurait trouver deux endroits se ressemblant, si ce n'est par la boue, par la graisse

et par la puanteur du sempiternel produit du lieu. Sous ces trois rapports désagréables, il n'est pas une maison qui vaille mieux que le reste, et il est difficile d'imaginer comment chaque maison pourrait être pire qu'elle ne l'est effectivement.

La grande rue d'Oil-City, c'est Cheapside, Cornhill et Thames street réunies, et si le lecteur veut bien se la figurer encombrée de voitures de trait, ruisselante d'huile et assaillie par une population dégoûtante venue de tous les coins de l'Amérique, — de la Californie à la Nouvelle-Ecosse, du Canada au Texas, — il aura quelque idée de l'existence qu'on mène dans la curieuse métropole de l'huile. Tout cela il est vrai, et il faut bien qu'on s'en souvienne, n'a pas mis quatre années à s'improviser. En un peu plus de trois ans, un maigre et pauvre territoire, défriché à demi et nourrissant à peine une cinquantaine de personnes, a été converti en une ville de bois de neuf mille âmes, ayant deux journaux, deux grandes banques, une demi-douzaine d'hôtels, dix raffineries d'huile, cinq églises et une école publique.

Dans cette évaluation de la population et des établissements principaux d'Oil-City, n'est pas compris un village propre et coquet qui est cependant comme le faubourg de la ville, et qui s'étale de l'autre côté d'Oil-Creek sur un côteau appelé Cottage-Hill. Ce site se compose d'une très-pittoresque série de collines mamelonnées, sur les pentes desquelles s'élèvent de distance en distance les résidences "des rois et des princes de l'huile" du voisinage. Il y a là des maisons dont les propriétaires ont gagné dans le pétrole leurs deux ou trois millions de dollars. Ces gros bonnets du commerce local ne résident pas dans la *région*, ainsi qu'on appelle le lieu d'extraction; ils y descendent seulement de temps à autre pour y surveiller leurs intérêts, et conformément aux règles de la prodigalité en vogue sur la terre du pétrole, ils s'y sont bâti de jolies petites villas pour leur servir d'abri durant leurs courtes visites.

Toutes les maisons de Cottage-Hill, excessivement propres et coquettes, sont construites dans le genre des chalets suisses. Quand on pense que tout ce qu'elles renferment a dû franchir, pour y arriver, des distances considérables semées de difficultés sans nombre, on ne peut s'empêcher de s'étonner de l'élégance de l'ameublement de quelques-uns de ces chalets, en même temps parfois que de la grossière écorce de leurs habitants. De la colline on a une très-belle vue sur le pittoresque pays d'alentour, et particulièrement sur la très-peu pittoresque plaine boueuse dans laquelle se vautre Oil-City. Partout, en amont et en aval, la rivière est couverte de bateaux que remorquent péniblement des attelages de

chevaux. Ces barques plates, chargées de barils vides, remontent par longues files, et il faut que les conducteurs d'attelages déploient une certaine adresse pour éviter les bateaux chargés d'huile qui descendent le courant, entraînés avec une vitesse très-grande.

Partout sur les hauteurs et dans les creux, au fond des cours et même au coin des rues et des passages, apparaissent les inévitables appareils à exploiter les puits ; partout se montrent des machines à vapeur et des bielles en mouvement occupées à pomper le liquide puant et sale, puis à le transvaser dans des cuves, des barils ou des réservoirs ; en un mot, dans tout ce qui peut servir à le contenir et dans une foule de récipients qui ne le contiennent pas toujours parfaitement. Partout l'huile coule à flots, soit qu'elle jaillisse d'elle-même, soit qu'elle cède à l'effort des pompes ; partout son gaz est en perpétuel dégagement ; partout l'atmosphère est tellement chargée de ces miasmes nauséabonds que les tuyaux et les réservoirs sont parfois couverts de stalactites de paraffine que le gaz y a déposées.

Le visiteur qui s'arrête aux hôtels d'Oil-City se sent très-enclin à se montrer coulant sur la prodigalité des princes de l'huile qui se sont bâti des villas à Cottage-Hill.—Pithole-City, Titusville, Franklin et autres centres de l'industrie du pétrole, ont des hôtels véritables ; mais les hôtels d'Oil-City n'ont d'hôtels que le nom, et s'il est vrai qu'avant de mourir chacun de nous doit absorber dans le cours de son existence un boisseau de poussière et de malpropretés, il n'est pas d'endroit où cette tâche puisse être accomplie plus rapidement et d'une manière plus continue que dans ce dernier lieu. Tout est horriblement primitif et grossier dans ces prétendus hôtels, et le plus grossier encore c'est la compagnie qu'on y trouve, car on ne vient là que pour ramasser de l'argent et s'en aller aussitôt que possible. On y est très-mal, on en convient, mais comme on ne s'avise pas de venir en Pétrolie pour y vivre, on ne voit pas pourquoi on ferait en sorte que les choses fussent mieux pour ceux qui viendront plus tard. Hôteliers, boutiquiers, tout le monde en un mot vous tient le même raisonnement. Tous ces gens savent parfaitement que leurs clients ne deviendront jamais des habitués ; ils savent aussi qu'eux-mêmes ils n'auront rien de plus pressé, dès qu'ils auront amassé suffisamment, que de vendre leur fonds de commerce à bénéfice, et c'est ainsi que tout est dans un état transitoire. On ne fait pas de routes, bien que, par suite de cette absence de voies de communication, il en coûte 3 dollars et 50 cts. par baril pour amener l'huile des puits dans la ville, alors qu'il suffirait d'une taxe de 10 cents par fût pour établir une bonne

route en un mois, et réduire le transport de 3 dollars et 50 cts. à 2 dollars et même moins. On ne fait pas de ponts, bien que de temps à autre des centaines de barils d'huile disparaissent dans la rivière, faute de pouvoir la traverser commodément.

Il est relativement facile de tirer l'huile des entrailles de la terre, mais la faire venir des puits est une tout autre affaire. Oil-City est littéralement encombrée d'huile à laquelle manquent les moyens de transport. Le chemin de fer *Atlantic et Great Western*, qui a ouvert cette région au commerce, enlève nuit et jour ce produit par lourds convois ; néanmoins, bien qu'il prélève sur ce transport l'énorme taux de 4 dollars par tonne et par mille parcouru, bien qu'il charge par jour des milliers de tonnes, il ne parvient pas à débarrasser les chantiers d'Oil-City, ni à faire face aux prodigieux besoins de la consommation des Etats-Unis, où le pétrole trouve cent applications diverses. D'un autre côté, la route d'Oil-City à Pithole-Creek est d'un bout à l'autre impraticable, même aux bêtes de somme. On pourrait cependant faire sur ce parcours, en un mois et moyennant 50,000 dollars, un chemin carrossable qui rapporterait un million de dollars par an.

Il n'est point de localité où le bizarre mélange d'énergie et d'indolence du caractère américain se montre d'une manière plus frappante que dans ces régions de l'huile. On vous élève une cité, comme à Pithole, dans l'espace de quatre mois, et l'on néglige complètement d'améliorer le primitif sentier de montagne par lequel il faut que l'huile s'en aille sur le marché. " Si l'on veut mon huile, dit le propriétaire de puits, ma foi ! qu'on vienne la chercher." A quoi le consommateur, qui achète le produit, réplique : " Puisque j'ai à payer tant en sus pour venir prendre livraison sur place, il faut que le producteur me livre son huile à tant meilleur marché." Et de la sorte vendeur et acheteur font peser sur leurs profits mutuels une taxe qui, si elle était imposée par le gouvernement, serait regardée par tout le monde comme exorbitante et vexatoire. L'impôt du gouvernement sur le pétrole est d'un dollar par baril ; celui que le vendeur et l'acheteur se font réciproquement subir par ce singulier abandon des voies de communication qui serviraient au transport du produit, s'élève à 3 dollars et 50 cts. Mais les habitants se refusent à faire des améliorations durables dans une contrée que leur plus vif désir est de quitter une fois leur fortune faite. En conséquence, chemins, villes, travaux, réservoirs, machines et tout ce qui a trait aux affaires courantes sont de l'espèce la plus primitive et la plus temporaire ; et sagaces comme sont les Américains, ils ne semblent pas s'aper-

cevoir que ceux qui leur fournissent les moyens de transit pour leur huile doivent finir, au bout du compte, par obtenir les profits les meilleurs et les plus nets.

Il en est des personnes comme des routes et des villes. Tout est à l'état primitif. Les individus qui habitent les sales petits logements des hôtels du lieu, ne ressemblent à rien de ce qu'on voit ailleurs en Amérique. Tout le monde est mal vêtu, déchiré, gras-seux et crotté. Les gens qui possèdent des millions de dollars vivent côte à côte avec des charretiers, des aventuriers sans sou ni maille, des maçons, des terrassiers, des millionnaires comme eux, des cochers, des bateliers, avec tous ceux enfin que le manque de travail, l'amour des aventures ou du lucre, amènent dans ce singulier lieu. Les beaux habits et les belles manières ne comptent pour rien dans l'aristocratie de cet Eldorado du pétrole. Si misérablement vêtu qu'il puisse être, si horriblement vulgaires que soient ses allures et son langage, votre voisin peut vous dépasser si incommensurablement en richesse, que, dans la société où la richesse est la seule distinction reconnue, il est regardé comme étant votre supérieur de beaucoup. L'huile et l'argent sont là les seules choses requises, et, règle générale, plus un homme est sale et mal vêtu, plus il est riche, selon toute probabilité. Avoir une tenue assez propre, c'est-à-dire des habits qui ne soient pas absolument couverts de boue et de taches, c'est être un étranger en Pétrie, et, règle générale encore, être étranger en Pétrie signifie être pauvre. Soyez aussi déguenillé et aussi sale qu'il vous plaira, cela n'empêche qu'on vous traitera peut-être avec autant de considération qu'un millionnaire, car les haillons et la malpropreté dénotent un résident du lieu, et personne n'a le droit ni le motif de supposer qu'une personne qui a habité la Pétrie ne soit pas millionnaire.

Le principe démocratique en cours dans le commerce du pétrole, c'est que tous les hommes, riches ou pauvres, charretiers ou propriétaires de puits, sont égaux. La source des richesses du propriétaire de puits peut se tarir en une semaine, et le seizième d'action de son conducteur d'attelage peut, dans une seule journée, monter de 250 dollars à 200,000. Ces exemples de l'instabilité de la fortune sont si constamment présents à l'esprit de tous les Pétriens, qu'on sait parfaitement bien que, quelque soit l'avoir d'un homme, tant qu'il reste à spéculer dans les régions de l'huile, il peut le perdre en une semaine; de même qu'on sait aussi que, quelle que soit la pauvreté d'un homme dans les mêmes circonstances, il peut devenir millionnaire en un jour. C'est ainsi qu'entre les classes le degré descend vite au niveau de la plus basse, et que

tout le monde est obligé de se façonner aux mœurs grossières du lieu et d'en arriver à l'argot, indispensable à l'établissement de rapports agréables et par conséquent profitables. Les grands airs ne mèneraient à rien. Un extérieur d'homme bien élevé ne fait pas la plus petite impression. Qu'on emploie ou non dans les affaires de la vie des formules de politesse ordinaire, cela regarde les individus, mais dans aucun cas il n'en est tenu compte. Les hommes bien élevés, pour dire le mot, s'escomptent à perte; non qu'il ne s'en trouve pas, mais ils sont en minorité, et pendant leur séjour dans le pays il leur faut en adopter les manières, absolument comme il leur faut porter leurs plus vieux habits et leurs bottes les plus crottées.

Quand une fois cependant on a dit de la Pétrolie ce qu'il vient d'en être dit, on en a dit tout le mal qu'on en peut dire, car il n'a jamais existé nulle part population plus industrielle et plus paisible. Tout le monde sort armé du couteau et du revolver. Pourquoi? Personne n'en sait rien. De l'aveu de tous, il n'y a pas plus de raison pour avoir ces armes sur soi que de s'en munir pour aller à l'église. Les premiers pionniers qui vinrent en avaient, leurs successeurs ont fait comme eux et les autres ont suivi l'exemple par la force de l'imitation. Chacun convient que c'est absurde, et l'on ne se fait pas faute de dire que quand Oil-City va avoir ses droits municipaux, moment auquel elle touche, si ce n'est fait à cette heure, il faut espérer que le port de toute espèce d'armes sera interdit. Toutefois, on peut se demander à quoi servirait cette défense, car si loin qu'on remonte dans l'histoire de cette coutume de porter des armes, on ne peut pas trouver à citer de cas où l'on ait dû en faire usage. Le narrateur de ces détails a souvent eu l'occasion d'examiner des revolvers, et de tous ceux qu'il a ainsi eus entre les mains (et il en a eu beaucoup), il n'en a pas vu un seul dont la charge ne remontât à plusieurs mois. Les capsules, dit-il, étaient vertes d'oxydation, et comme armes tous ces pistolets n'eussent guère mieux valu que des ombrelles. Il y a deux ans, il est vrai, un habitant d'Oil-City fut trouvé assassiné dans les bois; un comité de vigilance se forma aussitôt, et tous les individus suspects furent expulsés. Depuis lors, deux ou trois charretiers, en revenant la nuit à travers les bois, ont été arrêtés et dévalisés de quelques dollars dont ils étaient porteurs, mais là se termine le catalogue des crimes commis en Pétrolie.

III

LE FORAGE DES PUIITS.

Il n'est probablement pas dans le monde entier, et certainement il n'est pas en Amérique, une contrée où la propagation des frelons, comparée à celle des abeilles, soit si minime que dans cette région. Non-seulement on y vient pour travailler, ce qui est déjà quelque chose, mais on travaille en effet, ce qui est tout différent. Du point du jour à la nuit, tout le monde est à l'ouvrage, et si Satan ne trouvait à faire de recrues que chez les paresseux, son métier serait tout à fait perdu en Pétrolie. Il y a, disons-le, un grand stimulant à cette activité excessive, c'est qu'à moins de travailler avec ardeur il n'est pas possible de vivre. Le prix des objets les plus indispensables, nourriture, vêtements et logement, ont plus que triplé en Amérique depuis quatre années. Le taux des salaires est énorme dans la région de l'huile, mais par contre le prix des denrées y est énorme également. A quoi sert que la journée d'un conducteur de chariot aille à quarante dollars, si, pour vivre lui et ses deux chevaux, il lui faut en dépenser trente ? Cela lui fait, il est vrai, un bénéfice de dix dollars ; mais ce bénéfice, il l'achète au prix d'une existence de fatigues et de privations à laquelle, si hardi qu'il fût, il hésiterait à s'exposer ailleurs aux mêmes conditions. Aussi n'y a-t-il que les individus les plus forts et les plus résolus qui puissent supporter la vie sauvage de cette région. C'est ce qui fait que la contrée passe pour très-salubre, la maladie étant rare chez sa robuste population de mineurs, de manouvriers et d'aventuriers endurcis sous le climat de la Californie. Il est permis pourtant de douter de la salubrité d'un district où les deux maladies régnantes sont le typhus et la dysenterie typhoïde, et où l'une et l'autre vous tuent assez prestement. Ces affections ne sont le résultat ni d'une mauvaise nourriture, ni d'excès de boisson ; il est extrêmement rare de rencontrer un homme ivre. Les vices du lieu sont le jeu et un langage toujours émaillé de jurons. Le premier est la conséquence presque naturelle du genre de spéculation auquel on se livre ; l'autre est une simple façon de parler, un dialecte local, dont tout le monde se sert même dans la plus simple conversation.

A côté de cela, toutefois, il est une vertu très-importante dans

laquelle les Pétroliens ont peu d'égaux, c'est leur hospitalité envers les étrangers. L'hospitalité chez eux est complète et offerte libéralement à tout venant, mais par-dessus tout aux Anglais. Si vous arrivez pour spéculer, vous êtes gibier de bon aloi. Malheur à vous donc et à vos infortunés dollars, si vous ne connaissez ni le pays, ni ses habitudes; ces calmes et flegmatiques Pensylvaniens ont enfoncé les plus fins matois de la Nouvelle-Angleterre et leur ont vendu sans remords pour des sommes fabuleuses de petits lots de "terres sèches" qui, en tant que terrains à exploiter l'huile, ne valaient pas un rouge liard. Mais si vous n'êtes ni inventeur, ni spéculateur, votre sécurité est entière, et si avec cela vous êtes Anglais, vous êtes accueilli à bras ouverts et tout le monde se dispute la faveur de vous héberger.

La première fois que je visitai la Pétrolie, j'y étais venu seul, et personne n'y savait mon nom ni ma profession. J'y étais venu, au fait, en simple touriste anglais, l'espèce la plus flâneuse des êtres humains. Néanmoins, dès qu'on sut qu'il y avait en ville un chasseur de nouvelles de l'espèce susdite, tous les propriétaires de puits vinrent, l'un après l'autre, me trouver sans façon pour s'informer s'ils pourraient m'être utiles, mettre des chevaux à ma disposition, m'offrir des guides, — en un mot, me faciliter toutes choses, de la plus petite à la plus grande, et cela tout simplement parce que j'étais un Anglais curieux de voir les sources d'huile. En présence de tant d'obligeance et de cordialité, j'acceptai, et, sous la conduite de plusieurs de ces messieurs, j'allai d'exploitation en exploitation, examinant le fort et le faible de la Pétrolie, sa richesse et ses escroqueries, ses entreprises sérieuses et ses leurres.

Comme spectacle, jamais, durant ma longue carrière de voyageur, je n'ai rien vu qui valût ces régions. Initié de la façon que je viens de dire à tout le mécanisme de l'industrie locale, au percement des puits, à leur rendement, à leurs résultats négatifs, à la manière dont certaines personnes font fortune et dont d'autres sont volées, à la création de compagnies impossibles, qui enrichissent leurs actionnaires au moment où l'on s'y attend le moins, à la vente de "terrains secs" que l'on couvre, pendant la nuit, de fissures ruisse-lantes d'huile pour faire croire à des sources absentes, j'ai pris note du tout, jour par jour, et me propose d'en faire part aux lecteurs dans les pages qui vont suivre.

Avant d'aller plus loin, il me faut expliquer brièvement, sous peine de ne pas être compris plus tard, comment l'huile est amenée à la surface du sol.

Quand on a résolu de forer un puits, la première opération con-

siste à élever une construction grossière de charpentes au-dessus de l'endroit choisi. Cet édifice, qu'on appelle dans le pays *derrick*, — plate-forme, grue, potence, — ainsi que tout ce qui sert à élever des charges en l'air, tire, paraît-il, son nom d'un bourreau célèbre et consommé dans son art, qui florissait ici avant l'indépendance des Etats-Unis. Le derrick dont on se sert au puits d'huile n'a rien pourtant de la forme qu'implique son nom. C'est un simple échafaudage en pyramide, haut d'une cinquantaine de pieds, ayant une dizaine de pieds carrés à sa base, quatre à peu près à son sommet, et ressemblant beaucoup en réalité aux échafaudages servant à bâtir les hautes cheminées de fabrique, ou à la carcasse de bois d'un petit clocher de village. Au sommet du derrick est une poulie munie d'une corde, au bout de laquelle est fixée la lourde sonde d'acier servant à forer un trou de 6 pouces de diamètre, pénétrant à la profondeur voulue pour atteindre l'huile, c'est-à-dire généralement à 500 ou 600 pieds ¹. A quelques pas du derrick est une baraque qui renferme une machine à vapeur de la force de huit à dix chevaux, et qui, au moyen d'une courroie, met en mouvement une grande roue de bois placée sous le derrick, laquelle, à son tour, fait mouvoir une solide charpente de 16 pieds de long, suspendue comme un fléau de balances. Ce levier mobile élève et abaisse alternativement la corde à laquelle sont fixés les outils de forage. Quand on arrive à la nappe d'huile, si le précieux liquide ne jaillit pas, c'est encore ce mouvement qui sert à le pomper. Naturellement, à mesure que le trou se creuse et qu'on retire le foret, on garnit le premier d'un tubage en fer pour empêcher l'invasion de l'eau salée ; et, pour que cette même eau ne monte pas par l'orifice inférieur du tube, on introduit dans celui-ci un sachet

¹ " La profondeur à laquelle on rencontre l'huile, dit M. Figuié dans une de ses revues scientifiques, varie de 10 à 120 mètres. Le nombre des puits ouverts en Pensylvanie à la fin de 1860 dépassait déjà 2,000, dont 74 des plus importants produisaient par jour environ 1,165 barriques de 190 litres, soit 220,000 litres d'huile brute, valant à peu près 50,000 francs, ce qui portait le prix du liquide à 22 centimes le litre. Les frais de forage et d'exploitation étaient, à cette époque, évalués à 5,000 francs pour un puits de 60 mètres de profondeur. Le produit était et est toujours très-considérable. On a rencontré une source fournissant 6,000 hectolitres par 24 heures. Dans plusieurs occasions le jet d'huile s'est montré si violent, qu'il a fallu employer les moyens les plus énergiques pour s'en rendre maître." On comprend aisément de quelles précautions il faut user pour extraire, manipuler, transvaser un liquide aussi inflammable que le pétrole tel qu'il sort de la terre, chargé de produits bitumineux et carburés. Néanmoins, des incendies ont eu lieu plus d'une fois et ont causé d'affreux accidents. " Un jour, ajoute le même écrivain, une de ces sources prit feu et incendia toute la contrée. Les flammes se propagèrent de proche en proche, allumant une surface continue de plusieurs lieues carrées ; hommes et animaux périrent dans cet océan de feu. Pour prévenir ces malheurs, toutes les sources sont aujourd'hui encaissées et contenues dans de forts tuyaux de fonte qui peuvent être fermés hermétiquement."

de cuir plein de graine de lin. Le contenu du sachet se gonfle à un point extrême et bouche hermétiquement cet orifice.

Impossible de rien imaginer de plus primitif et en même temps de plus efficace que tout cet appareil. Sauf la machine, tout vient de la forêt voisine, et le forage d'un puits excède rarement 1,000 livres sterling, main-d'œuvre comprise. Quand on a ajouté au derrick une petite rangée de cuves de bois, noires et graisseuse, larges comme de petits gazomètres, tout l'attirail d'un puits d'huile, qui peut valoir 2 ou 3 millions de dollars, est complet.

Je n'ai pas parlé dans cette esquisse des difficultés qui peuvent survenir dans le forage des puits, de l'incertitude absolue où l'on est de savoir si l'on rencontrera ou non le liquide cherché, ou de l'incertitude, non moins grande, où l'on est de savoir, une fois la source trouvée et rendant abondamment, si elle continuera de produire seulement pendant huit jours. Ce n'est point le moment de discuter toutes ces contradictions extraordinaires, qui font de ce pays et de son huile un sujet d'étonnement et d'embarras pour les géologues, et déroutent les théories les plus savantes en même temps que l'expérience la plus consommée. Il était essentiel néanmoins que j'expliquasse ce qu'était un derrick et, dans le fait, tout l'appareil de forage et d'exploitation d'un puits d'huile, pour être compris dans les autres détails que je vais donner.

O. S.

(A continuer.)

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

(SUITE)

XXII

Mais ces traces de sang ne rougirent pas longtemps l'herbe de la prairie : la rosée du matin ne vint pourtant pas les laver en faisant boire les fleurs tardives ; les pieds des troupeaux ne la foulèrent pas, non plus, en passant ; mais une main pieuse vint les effacer avec un beau linge blanc, bien avant le lever du soleil, pour les ensevelir sur son cœur et les emporter en exil. Elle avait été matinale, car l'heure du départ allait sonner.

Durant toute la nuit, une partie des troupes s'était tenue sur pied, battant les chemins autour du village, furetant les bois voisins. A six heures, toutes les trompettes sonnèrent, les tambours firent entendre un roulement sinistre dans toutes les directions ; le canon de la caserne appela celui des vaisseaux, et leurs grandes voix annoncèrent sur terre et sur mer le jour d'adieu ; la garnison toute entière sortit de ses gîtes et envahit bientôt toutes les rues, passant par pelotons, au pas pressé, avec ce bruit d'armes heurtées et tout cet appareil de guerre qui glace d'effroi les natures pacifiques. L'autorité préparait au drame qu'elle allait jouer une mise en scène et un décor menaçants. C'était d'ailleurs le même jour triste de la

veille, le même ciel monotone, la même atmosphère accablante ; seulement, une brise du nord-ouest chargée de brume commençait à souffler : un orage s'avançait dans le lointain.

Jusqu'à midi les femmes et les enfants s'occupèrent à placer le long du chemin qui conduisait à la grève les choses qu'elles voulaient emporter, croyant pouvoir en livrer une partie aux hommes quand ils passeraient. Elles faisaient ce travail en pleurant, mais avec activité ; le besoin d'y appliquer tout leur esprit bannissait d'elles les grands accès de la douleur.

On dit que, dans le secret, beaucoup de ces mères attentives cachèrent sous terre, dans les lieux qu'elles croyaient sûrs, des sommes d'argent et leurs objets les plus précieux, par la crainte qu'on ne les leur enlevât plus tard. Elles espéraient que quelqu'un de leur famille pourrait venir un jour redemander à la terre de la patrie la restitution de ces trésors confiés à ses soins. Elles ne voulaient pas encore croire à leur proscription perpétuelle, elles ne pouvaient pas s'imaginer qu'on les punirait jusque dans leurs postérités ; ignorant les limites de notre continent, elles croyaient, dans leur amour naïf de la patrie, qu'on ne pourrait jamais les jeter sur des rivages assez éloignés pour que leur retour fût une éternelle impossibilité. Elles croyaient que la haine de leurs persécuteurs aurait une limite et qu'ils s'attendraient sur le berceau de leurs enfants... Il fallait bien aimer pour se faire de pareilles illusions !...

Vers midi, donc, la pénible corvée des femmes était terminée ; quelques-unes seulement circulaient encore, prises de cette excitation involontaire que l'attente des grands événements communique aux personnes sensibles ; presque toutes les autres se tenaient assises sur les paquets qu'elles avaient transportés, groupées dans ces poses brisées et immobiles qui peignent plus que les paroles le deuil et la douleur du peuple. Les plus jeunes enfants jouaient çà et là avec cet abandon que le silence et le désordre du ménage encouragent ; les petites filles se faisaient des toilettes burlesques avec les chiffons épars qu'elles trouvaient sous la main ; les petits garçons convertissaient en armes, en chevaux, en mille autres jouets caractéristiques tous ces ustensiles abandonnés dont on ne savait que faire. Leurs mères ne prêtaient qu'une attention distraite à cette mascarade innocente jouée en face de leur malheur ; elles ne regardaient attentivement que deux points : l'église et le rivage.

Mais il vint un moment où leurs regards se portèrent tous à la fois du côté de l'église ; ce fut celui où les trois portes s'ouvrirent au commandement de Winslow pour laisser passer les hommes.

Alors commença le triage des jeunes et des vieux. A mesure que les prisonniers franchissaient le seuil du petit temple, les gardes qui se trouvaient au porche séparèrent les enfants d'avec leurs pères, comme le maître d'un troupeau sépare les agneaux qu'il envoie à différents marchés. Les malheureux crurent que c'était tout simplement une mesure d'ordre et de précaution. Winslow leur avait dit que les familles s'en iraient ensemble ; ils se fiaient à cette promesse, confiants encore dans la bonne foi de ces hommes qui les avaient si impudemment trompés. Rien ne pouvait détruire la crédulité de ces âmes honnêtes ; elles ne s'habituèrent pas à croire qu'on pouvait si souvent mentir à un peuple. Ils se séparèrent donc sans se faire leurs adieux, pensant se rencontrer un instant plus tard, sur le même vaisseau, avec leurs femmes, leurs mères et leurs filles ; et cette idée de se retrouver encore tous ensemble tempérait dans leurs cœurs les angoisses du départ ; ces quelques jours de séparation leur avaient fait désirer l'exil qui devait les rendre au moins aux affections de leurs foyers... Ils obéirent tous sans murmurer à ce qu'ils croyaient être les dispositions nécessaires de l'autorité.

Les jeunes gens furent mis à l'avant, distribués par rangs de six, et les vieillards, placés à leur suite, dans le même ordre, attendirent avec calme le signal du colonel pour s'acheminer vers la côte. Tous étaient résignés ; il ne s'élevait pas une réclamation du milieu de cette foule ; au contraire, quelques-uns semblaient refléter sur leur figure cet enthousiasme que les martyrs apportaient sur le théâtre de leurs tortures ; beaucoup d'entre eux croyaient véritablement souffrir pour leur foi : à leurs yeux, le serment qu'on avait voulu leur imposer était un acte sacrilège. Mais Butler vint bientôt soulever une tempête dans leurs cœurs pacifiés, en commandant aux jeunes gens de s'avancer seuls du côté des vaisseaux :

— Il faut que vous montiez à bord avant vos parents.

Tous se récrièrent :

— Non, non ! nous ne voulons pas partir sans eux !... Nous ne bougerons pas à moins qu'ils ne nous suivent !... Pourquoi nous séparer ?... Nous sommes prêts à obéir, mais avec eux... Nos parents ! nos parents !...

En même temps ils se retournèrent pour aller se confondre dans les rangs de ceux-ci. Mais ce cri de leurs entrailles avait été prévu, et ils trouvèrent derrière eux une barrière de soldats qu'ils ne purent enfoncer, et devant laquelle ils s'arrêtèrent, protestant toujours avec la même fermeté. Butler cria à ses gens de marcher sur eux et de les pousser à la pointe de leurs armes. Ces hommes n'at-

tendaient qu'un ordre semblable pour satisfaire leur haine. Ils s'élançèrent donc, dirigeant des faisceaux de baïonnettes vers ces poitrines trop pleines d'amour, contre ces bras levés vers le ciel, sans armes, et qui ne demandaient qu'un embrassement paternel ! Le sang de ces enfants coula devant leurs mères, devant leurs vieux parents qui leur tendaient aussi les bras, mais qui, voyant pourquoi on les blessait, les prièrent de s'en aller sans eux, sans s'inquiéter d'eux...

Ils furent bien obligés d'obéir ; ils n'avaient d'autre alternative que celle de se faire massacrer sous les yeux de ceux qu'ils aimaient. Ils tournèrent la face du côté de la mer et s'avancèrent au mouvement rapide que leur imprimait les armes que les troupiers tenaient toujours fixées sur leurs reins.

Mais bientôt leur marche précipitée se ralentit, on les laissa respirer. On vit que c'était se lasser inutilement que de poursuivre ainsi des gens soumis. Leur acte n'avait pas été une révolte inspirée par la colère, mais le premier mouvement de cœurs qu'on vient de briser : maintenant, dépouillés du dernier bien de leur vie, de la seule consolation qu'ils pouvaient apporter dans leur exil, la société et l'affection de leurs parents, ils ne faisaient entendre aucune menace, aucune imprécation ; ils souffraient seulement, beaucoup, mais sans faiblesse, comme des hommes chrétiens savent souffrir.

Ce qu'ils firent dans ce moment, en s'en allant vers le rivage, quand l'ordre se fut rétabli dans leurs rangs, on ne le croirait pas si l'historien de la Nouvelle-Ecosse ne l'avait pas raconté !... Pendant que leurs pères les regardaient s'éloigner en les bénissant, que leurs mères, que leurs jeunes épouses, que leurs fiancées leur jetaient des paroles d'amour et d'adieu, au milieu de leurs sanglots, en se tordant dans la douleur, ces enfants se mirent tous ensemble à chanter... Et ces chants n'étaient pas sur leurs lèvres une bravade jetée à leurs bourreaux, un mépris et une insulte impie lancée à leur infortune : c'était un acte de foi, une prière, une expression consolante de leur courage qu'ils adressaient aux âmes faibles qui succombaient en les voyant passer. Ils chantaient les hymnes qu'ils avaient appris en servant à l'autel leur vénérable pasteur : accents d'espérances, cris résignés de la souffrance chrétienne, saintes harmonies de l'Eglise militante, ces couplets naissaient naturellement sur leurs lèvres, à cette heure de déchirement où on ne leur laissait plus rien à aimer sur la terre que leur malheur, où il leur était interdit de faire entendre un seul mot de pitié à ceux qu'ils laissaient en arrière... Les soldats ne firent pas taire ces supplica-

tions qui semblaient ne s'adresser qu'à Dieu ; et ce chœur de voix à l'unisson, poussé par toutes ces fortes poitrines, domina longtemps tous les bruits, tous les commandements ; les anciens et les mères en furent consolés et ravis, les Anglais l'écoutèrent avec étonnement, et il alla apprendre aux échos lointains des forêts, qui devaient rester longtemps silencieuses, l'agonie de cette jeune nation. Le chant funèbre ne cessa d'être entendu que lorsque les flancs des navires eurent reçu cette première cargaison de martyrs.

On en remplit un, puis deux, et ce qui resta fut mis sur un troisième...

Les maîtres, après cela, se trouvèrent satisfaits. C'était pour eux une rude besogne accomplie : ils avaient enfermé les forts, il ne leur restait plus que l'embarras des faibles.

Les vieillards reçurent aussitôt l'ordre de partir. Ce fut le même spectacle navrant ; les mêmes scènes de douleur les accompagnèrent ; seulement, leur marche fut plus silencieuse : il ne leur restait pas assez de voix pour chanter, ils se contentèrent de prier en silence. Ils s'avançaient lentement, courbés par l'âge et le chagrin, comptant leurs derniers pas sur cette terre qu'ils avaient rendu bienfaisante. Plusieurs allèrent tête nue, comme s'ils se fussent crus sur le chemin du calvaire ; patriarches pieux, ils saluaient l'heureux berceau qu'ils avaient préparé à ces générations venues comme une bénédiction du ciel et qu'on allait maintenant livrer, comme une mauvaise semence, aux caprices des vents et de la mer ; ils montraient aux petits, à leurs filles et à leurs vieilles compagnes qui allaient les suivre, leurs fronts résignés et sans souillure, leurs beaux cheveux blancs, pour leur enseigner encore comment on s'achemine sur le chemin de l'infortune quand on y est conduit par le respect de son devoir et de sa conscience. Ces pauvres femmes, en les regardant passer, sentaient comme des flots d'affection s'éloigner de leur vie ; il leur semblait que leur cœur se vidait tout-à-fait.

Rendus sur le rivage, les soldats firent trois parts de cette seconde bande et ils les distribuèrent sur les vaisseaux qui restaient à charger. Un seul renferma des vieillards et des jeunes gens ; ce fut celui qu'on n'avait pu remplir au premier envoi, et celui-là ne réunit de pères et de fils que ceux qu'un pur hasard y fit se rencontrer.

— Bah ! se dirent les bourreaux, l'infortune est féconde, elle engendre les liens de la famille parmi les enfants du même malheur ; s'il fallait prendre le temps de nous occuper à grouper toutes

ces générations autour de leurs aïeux et de leurs bisaïeux, on découvrirait qu'ils sont tous de la même famille.

Après ce second embarquement, les vaisseaux se trouvèrent remplis à pleins bords, comme on l'avait prévu, et même davantage; il fallut donc de toute nécessité attendre d'autres voiles pour embarquer les femmes. Heureusement qu'elles ne tardèrent pas longtemps à se montrer.

Lawrence avait donné ordre au corps chargé de dépeupler le bassin de Chignectou de s'arrêter en passant avec sa flottille sur les côtes de Grand-Pré pour prendre le reste de la population. Les difficultés qu'avait éprouvées cette expédition à s'emparer des habitants l'avaient retenue plus longtemps qu'on ne s'y était attendu; et ces vaisseaux, arrivés depuis le matin près du Cap-Fendu, avaient manqué d'une brise favorable pour franchir la passe étroite qui s'ouvre sur le Bassin-des-Mines; mais, profitant du passage du *bore*, ce flot précurseur de la marée, qui entraîne tout sur son chemin, ils doublèrent le promontoire et parurent enfin, peu d'instant après, à l'embouchure de la Gaspéreau.

Dans ce moment, les femmes assemblées sur le rivage arrivaient en désordre; oubliant les choses qu'elles avaient amassées pour l'exil, elles appelaient leurs maris et leurs pères et suppliaient les Anglais de les entasser avec eux plutôt que de les laisser ainsi languir en arrière. La vue des voiles de la petite flotte les fit tressaillir de joie... Tant il est vrai qu'il n'y a pas de situation si poignante dans la série des souffrances humaines qui n'aient des degrés et des contrastes qu'on ne puisse appeler heureux par l'impression qu'ils causent: le mal qu'on appréhende et qui n'arrive pas devient encore du bonheur.

Le jour était encore assez haut pour permettre d'embarquer tout ce qui restait d'Acadiens à Grand-Pré: c'était seulement un problème que de les loger dans l'espace laissé vide sur ces derniers transports, qui, quoique plus nombreux, se trouvaient déjà à moitié remplis. Cependant il fallait tout amener, on n'attendait plus d'autres voiles. On s'ingénia...

— Des compatriotes et des amis peuvent bien se presser un peu les uns contre les autres, dit spirituellement Butler.

Lawrence avait prescrit à ses lieutenants, dans ses instructions, de ne prendre sur les navires *que deux prisonniers par tonne*: ce n'était déjà pas leur donner du confort, en supposant qu'on leur laissât la liberté d'apporter quelques effets avec eux. Mais on enferma le double de ce nombre dans la même capacité, et ce fut avec des femmes et des petits enfants que l'on fit ce remplissage. On mit

d'ailleurs, dans cette tâche brutale, encore plus d'expédition et moins d'égards : le temps pressait, la mer devenait houleuse, la brume hâtait la nuit. En quelques heures, les rivages, les maisons et les rues de Grand-Pré devinrent une solitude. Il ne fut fait d'exemption en faveur de personne ; ni le vieux notaire Leblanc, ni Pierriche ni sa mère ne furent épargnés, comme le gars de la veuve s'en était flatté. On ne put rester sur cette terre même à titre de domestique. Quant au notaire, il n'aurait pas plus accepté sa grâce que le père Landry ; il avait vingt enfants et cent cinquante petits-enfants parmi les proscrits, sa patrie ne pouvait être que sur le chemin de l'exil avec cette noble progéniture.

Par un hasard qui ne fut peut-être pas étranger à la volonté de George, la famille de la fermière et celle de sa maîtresse se trouvèrent réunies ; c'est-à-dire, les femmes avec les deux bessons de la mère Trahan. On pouvait facilement voir une intention bienveillante dans cette réunion ; car ces personnes ne s'étaient pas cherché particulièrement, et les soldats n'avaient pas pris plus de soins de ménager les liaisons et les affections des femmes qu'ils ne s'étaient occupés de laisser aux pères leurs fils. Il n'y eut que les petits à la mamelle qui purent éviter le sort qui sévit sur tant d'autres de leurs aînés. On poussait ces bandes d'adolescents dans les embarcations, comme on pousse les troupeaux qui se regimbent et s'attroupent dans la frayeur : les uns tombaient dans une chaloupe, les autres dans une autre, et les rameurs s'éloignaient de différents côtés, quand la mesure était pleine.

Marie, durant tout ce tumulte, toutes ces clameurs des exécuteurs et des victimes, tous les sanglots de ses compagnes, resta morne et sans larmes ; elle sembla n'avoir la conscience de rien de ce qui se passait autour d'elle et parut indifférente à tout ce qui pouvait la menacer encore. Elle suivit pas à pas sa mère, comme si un lien caché mais insensible l'eût attaché au corps de celle-ci, marchant et s'arrêtant comme elle, l'imitant dans tous ses mouvements. Dans sa démarche machinale, elle attachait un regard glacé sur toutes les scènes qui venaient frapper ses sens. Depuis le soir du jour précédent, elle n'avait pas trouvé le temps, ou la pensée ne lui était pas venue de se dépouiller de sa toilette de mariée. Sa couronne blanche, tombée sur le champ de l'exécution, manquait seule à sa parure. On voyait de temps en temps, quand le vent soulevait les plis de son châle noir qui l'enveloppait encore de la tête aux pieds, apparaître ses habits de fête. C'était un spectacle étrange, au milieu du bouleversement et du deuil général, que de voir cette belle jeune fille errant, avec l'oubli de la vie et le calme de la mort,

parée comme une vierge arrachée du temple. La vue du navire qui devait l'emporter, et de toutes ces figures étrangères qui se pressèrent autour d'elle au moment où elle monta à son bord, ne la fit pas même sortir de sa torpeur : quand elle fut descendue dans l'étroit espace qu'elle devait occuper, elle entoura de ses deux bras le sein de sa mère, et en s'asseyant à côté d'elle, sur le plancher, elle lui dit avec un accent plus ému :

— Il fait noir ici comme dans un tombeau !...

Cependant, l'obscurité n'était pas complète ; il descendait encore sous les ponts, par les écoutilles, une lueur vague ; les proscrits en profitèrent pour se reconnaître, pour se chercher entre amis, entre parents, pour se compter... C'était l'heure de l'appel du sang... Oh ! que cette heure fut triste !... Que de fois le silence accueillit ces voix qui nommaient les noms chers du foyer ! .. Chez les femmes, ce moment fut plus poignant, car elles étaient plus divisées, se trouvant mêlées aux populations de Chignectou et des environs de Beau-Bassin, avec lesquelles les habitants de Grand-Pré n'avaient eu que fort peu de relations. Quelques-uns essayèrent d'aller regarder par dessus le bord pour apercevoir sur les autres navires ceux qui leur manquaient ; mais un ordre sévère défendait à toute autre personne que celles de l'équipage de se montrer sur les ponts supérieurs.

Pendant ce temps-là, les troupes recueillirent sur les chemins une partie des bagages que les femmes avaient préparés et qu'elles n'avaient pu prendre avec elles, et ils en distribuèrent une part à peu près égale sur chaque embarcation. Chacun dû se contenter de ce qui lui tombait sous la main, et beaucoup se trouvèrent déshérités de ces faibles restes de leur fortune ; car les soldats s'étaient à peu près bornés à prendre les effets de lit.

On avait disposé des liens de famille de ces pauvres gens, de leurs affections, on pouvait bien distribuer à loisir, au premier venu, leurs habits et leurs reliques... Dans l'antiquité, c'était un crime de ravir aux exilés leurs pénates ; et un peuple moderne a pu en chasser tout un autre sans lui laisser emporter les plus humbles souvenirs de ses foyers !...

XXIII

Cette première nuit dû paraître bien longue aux habitants de l'Acadie entassés sur les vaisseaux ; ils durent mesurer avec un bien sombre amertume les heures qui leur apportaient le premier matin de la proscription avec les prémices de ses longues horreurs ;

peu d'entre eux, sans doute, purent fermer la paupière ; et le calme résigné, la force chrétienne dont ils étaient doués le leur eût-il permis, la mer et les vents les en auraient empêchés. La tempête qui s'était élevée peu à peu, durant tout le jour, après avoir appelé de tous les lointains abîmes ses nombreux acolytes, avait enfin pris son essor et déchainé autour d'elle sa meute de vagues aboyantes et de vents mugissants. Ils vinrent assaillir toutes ces plages avec une furie qui paraissait s'être concertée avec les Anglais pour porter la désolation sur cette terre. Si la flotte eût fait voile le même soir, il est probable qu'elle aurait été mise en pièces sur les récifs de la Baie-des-Français. Heureusement, elle ne pouvait être nulle part plus à l'abri que dans le Bassin-des-Mines.

Cependant, les petits vaisseaux étaient secoués sur leurs ancres, comme le froment sous la main du vanneur. Les flots de la baie, accrus par une marée surabondante, refoulés par les grandes masses de l'océan, venaient s'engouffrer dans la Gaspéreau et inonder ses rivages jusqu'à une hauteur prodigieuse. La petite flotte y fut invinciblement entraînée. Là, les vaisseaux, pressés les uns contre les autres, se heurtant violemment à babord et tribord, attendirent anxieusement, avec l'équipage et les captifs, l'apparition du jour. Si ces derniers avaient été sur le pont pendant que l'ouragan se jouait ainsi des embarcations et des matelots, ils auraient pu souvent se donner la main d'un navire à l'autre, et peut-être se réunir à l'insu de leurs gardiens.

Malgré tout ce tumulte des vagues et des aquilons, il fallait que les transports ne courussent aucuns dangers sérieux, car Murray, Butler et les autres chefs passèrent bien la nuit sans s'inquiéter de leur sort, et cela n'empêcha pas le colonel Winslow de partir pour Halifax, dans le cours de la soirée. Il est vrai qu'après un pareil labeur, ces hommes devaient avoir besoin de repos et de distraction : la veille précédente et le jour qui venait de s'écouler avait été pour eux trop bien remplis, pour qu'ils ne fussent pas harrassés dans leur corps et dans leur esprit. Et ils se disaient sans doute, avec satisfaction :—“ A d'autres leur part de sueur, d'inquiétudes et d'iniquités ! la nôtre est achevée ! ” Les victimes étaient passées à d'autres bourreaux, ils pensaient que leur crime allait aussi passer tout entier à d'autres consciences, parce qu'elles devaient le continuer, et ils se sentaient soulagés d'un poids énorme... L'Acadie était enfin déserte et prête à recevoir une autre race ; de ce moment elle avait perdu son nom en perdant ses premiers habitants. On n'avait plus à craindre cette *diabolique engeance*, comme on les nommait, *ces mauvais sujets* qui

étonnèrent, quelques mois plus tard, par le spectacle de leurs vertus, de leur patience et de leurs procédés honnêtes, tous ceux qui n'avaient pas intérêt à les calomnier et à les exproprier... Les soldats, après avoir pillé les caves les mieux garnies et mis le feu à toutes les habitations qui ne pouvaient pas être utiles à l'occupation militaire, s'étaient donc retirés dans leurs anciens cantonnements, repus et satisfaits. Ils ne s'arrêtèrent pas même, comme ce tyran de Rome dont ils avaient les instincts, à contempler cette illumination allumée pour le simple plaisir de ravager, puisqu'elle était inutile ; cette vue, à laquelle ils étaient habitués, ne leur donnait plus que de la satiété : ils s'en allèrent dormir. L'incendie ne pouvait les atteindre, non plus que le presbytère et l'église qui se trouvaient à l'écart ; ils s'inquiétaient peu de ses ravages. D'ailleurs, le vent avait été si terrible que toutes ces constructions, pour la plupart en bois, avaient disparu dans l'espace de quelques heures, et, grâce à la pluie, le feu ne pouvait se transporter au-delà de ses foyers. Avant même le milieu de la nuit, on ne voyait déjà plus, sur toute l'étendue que couvrait le petit bourg, qu'une suite de brasiers d'où s'élevaient de vastes tourbillons de fumée et de vapeur.

Ce fut à peu près dans ce moment que quelques hommes firent furtivement leur apparition sur les bords de la rivière, à peu de distance du coteau où fumaient les ruines de la maison de Marie. Ils marchaient avec prudence, rampant sous les rameaux affaissés des saules de la grève, comme des renards qui évitent l'affût. Quand une clairière menaçait de trahir leur démarche, ils la franchissaient, les uns après les autres, ventre à terre.

Il eut été bien difficile, même à quelqu'un sur le qui-vive, de surprendre, au passage dans cet endroit isolé, ces étranges visiteurs ; mais par un temps semblable, à une pareille heure, la chose devenait d'une impossibilité absolue. Les oies du capitole y auraient été trompées. Il est vrai qu'elles n'ont donné, depuis l'existence de leur espèce, que cette célèbre preuve de leur finesse, et elle n'a pu établir leur réputation. D'ailleurs, quand même elles se seraient égoïllées, ce soir-là, il est probable que leur voix n'aurait pas été entendue, car la garnison s'était couchée avec trop de sécurité pour se troubler de si peu ; de plus, tous les animaux n'avaient cessé depuis plusieurs jours de faire entendre leurs cris d'alarmes, et dans ce moment leurs clameurs étaient générales.

Réunis en grand nombre autour des cendres de leurs étables, les uns erraient inquiets, les autres regardaient avec effroi les lieux agités de l'incendie. C'était encore un spectacle touchant, après les scènes de la journée, de voir ces pauvres bêtes, qu'on

avait pourtant bien négligées depuis quelque temps, venir seules gémir sur la désolation de leurs chaumes et le départ de leurs maîtres. Pendant que les Anglais s'endormaient près de là satisfaits de leur mauvaise action et indifférents à ses cruels résultats, les bêtes, plus sensibles, venaient rendre au malheur les devoirs de l'humanité... Haliburton dit qu'elles restèrent ainsi, pendant plusieurs jours, clouées sur ces chères ruines, sans songer à retourner au pâturage ou à l'abreuvoir. Elles s'appelaient ou se répondaient d'un troupeau à un autre, par de longs gémissements, se confiant ainsi leur douleur commune. Les chiens flairaient avec impatience les derniers pas de leurs maîtres, puis les suivaient jusqu'au rivage où ils finissaient par les perdre ; là, après s'être agités pendant quelque temps, avoir aboyé aux vagues furieuses qui menaçaient de les engloutir, ils revenaient plus tristes, plus mornes, s'accroupir devant l'endroit qui avait été le seuil de leur maison.

Celui de la fermière de Marie, déjà caduc, venait de se blottir ainsi dans la cendre, presque sur les tisons, las de recherches et de hurlements, n'attendant plus que sa dernière heure, quand il se leva tout à coup comme pris d'une inspiration plus heureuse, et il se précipita, avec toutes les démonstrations de la joie et les notes les plus argentines qu'il put trouver dans son timbre cassé, du côté où s'avançaient nos maraudeurs nocturnes. Un *vas-te-coucher !* articulé par la bouche et le pied, avec autant d'énergie que pouvait le permettre la discrétion la plus circonspecte, fut la seule réception que fit au caniche trop expansif un des hommes de la troupe. Mais un autre, saisissant l'excellente bête par le cou, lui dit à l'oreille, en lui imposant entre ses bras pour le faire taire une caresse qui faillit l'étrangler : " Non, vieux Farfadet, reste ici ; puisque tu es le seul qui puisse maintenant nous apporter une vieille amitié, sois le bienvenu : je te porterai plutôt, s'ils craignent tes indiscretions ; mais tais-toi, tais-toi ; autrement, vois-tu, je serai forcé de te presser encore !..."

Alors, ces hommes, dont il était encore impossible de préciser le nombre et de distinguer la figure et les habits, entrèrent dans l'ombre que projetait jusqu'à la rivière le bosquet d'ormes, placé entre celle-ci et le brasier où achevait de se consumer la maison de Marie. Ils marchèrent aussitôt dans la direction du groupe d'arbres, redoublant de vigilance, restant soigneusement dans les limites de l'ombre qui les enveloppait comme un rideau funèbre ; car les ténèbres étaient si profondes que le regard ne pouvait les percer là où n'arrivaient pas les reflets de l'incendie ou des nuages

illuminés : le ciel ne laissait voir à la terre aucuns de ses astres protecteurs ; il s'était complètement voilé.

La bande joignit ainsi le tertre vert et s'y établit en éclaircur durant quelques instants. Ce point était tout-à-fait favorable à une étude secrète des lieux, qui ne paraissaient pourtant pas étrangers à la plupart de ces explorateurs ; il était bien abrité, isolé du village et il dominait tous les quartiers importants.

Pendant un quart-d'heure d'observation, il fut facile à ces yeux aguerris de constater que personne ne s'attendait à leur visite, et que si quelqu'un courait le danger d'être surpris, ce n'était pas eux... Aucune forme humaine ne frappa leurs regards au milieu de ce désert, et ils n'observèrent d'autres lumières que celles qui s'échappaient encore faiblement des ruines de chaque maison ; cependant, dans les fenêtres du réfectoire du presbytère ils crurent distinguer la lueur vacillante de quelques bougies et un peu d'agitation à l'intérieur, mais la distance était assez grande pour causer de l'illusion ; ce pouvait être les reflets des feux voisins. D'ailleurs, on avait là l'habitude de dîner tard... et à cette heure il était raisonnable de croire que l'état-major ne pouvait inspirer de crainte.

— Allons, dit une voix, assez haut, les tigres dorment, les loups peuvent donc sortir, ils ont le champ libre...

— Excepté les gros de là-bas... répondit une autre voix, moins vigoureusement timbrée.

— Oh ! pour ceux-là, dit le premier, ils se sont eux-mêmes rogné les griffes.

Aussitôt dix figures d'hommes se dessinèrent vaguement au bord de la feuillée. Celui qui s'avança le premier marchait en s'aidant d'un fusil pour soulager une de ses jambes qui semblait ne le servir qu'à regret. Après avoir fait quelques pas, il s'arrêta près du banc rouge sur lequel Jacques s'était agenouillé la veille, et malgré la pluie qui tombait toujours par torrents, il ne put s'empêcher de s'y asseoir, évidemment ému...

— Nous n'avons pas de temps à perdre, dit le plus jeune et le plus petit de la bande ;... à moi aussi, cela me fait de la peine !...

Et le jeune homme essuya ses larmes et, en touchant de l'autre main l'épaule du premier, il continua :

— Pauvre Marie !... c'est dans son troupeau que nous allons nous servir... elle qui ne voulait pas permettre que l'on tuât un seul de ses agneaux !... Mais dans ce moment, elle serait bien heureuse de nous les voir tous prendre !...

Le compagnon auquel il s'adressait plus particulièrement semblait ne pas l'entendre.

— Eh bien ! laisse au moins aller notre Farfadet ; les moutons le connaissent encore mieux que moi ; il nous rendra leur abord plus facile.

— Vas, Farfadet ! fut la seule réponse qui sortit de sous la peau de caribou chamarrée que nous avons déjà vue sur Wagontaga, et qui enveloppait le personnage taciturne de la tête au pieds.

— Maintenant, dit le jeune homme en menaçant du doigt le chien qui commençait à oublier sa première leçon, bride ton cœur, notre fidèle, et viens avec P'tit-Toine. En terminant ces mots, le plus jeune des Landry se dirigea du côté où s'élevait la bergerie. Les moutons s'y pressaient tremblants sous leur toison toute imprégnée par l'orage. En reconnaissant leur gardien en titre et le frère de la *petite maîtresse*, ils donnèrent des signes évidents de sympathie, contre les prévisions d'Antoine, qui croyait que de pareils événemens avaient dû changer leur caractère. Il ne lui fallut donc pas de grands efforts pour se faire suivre par quelques belles brebis. Leur maîtresse les avait familiarisées par ses caresses ; la plupart portaient leurs petits noms d'amitié et elles accouraient volontiers à l'appel des amis de la ferme.

Les compagnons s'emparèrent des quatre plus grosses, et après les avoir traînées sous le bosquet, il les tuèrent et allèrent les porter, par le chemin d'où ils étaient venus, à une assez grande distance, car il s'écoula beaucoup de temps durant ce voyage.

N. B.

(A continuer.)

LE DÉMEMBREMENT

DE LA PAROISSE DE MONTREAL

En essayant de traiter cette question si palpitante d'intérêt et si grosse de difficultés de toutes sortes, nous ne croyons pas aller contre le désir exprimé par les autorités religieuses. La presse, en effet, devait encore récemment s'abstenir de parler d'un sujet sur lequel elle ne pouvait être alors complètement renseignée. Mais depuis quelques jours, la position a changé, les choses ne sont plus dans le même état. Le pasteur du diocèse a élevé la voix ; il a exposé son projet et ses avantages ; sa *Lettre Pastorale* a été publiée, probablement avec son assentiment ; en tout cas, elle est aujourd'hui la propriété du public, elle appartient à la presse. Nous ne voulons qu'user du droit indéniable que possède la presse, comme le public, d'étudier et de discuter ce qui est mis devant ses yeux : personne assurément n'osera nous refuser ce droit, l'un des plus nobles que possède l'homme et l'un des plus beaux qui ait été donné au citoyen libre. Du reste, lorsqu'un sujet est dans toutes les bouches, avec des commentaires plus ou moins inexacts, avec des appréciations plus ou moins fausses, avec des développements plus ou moins ridicules, nous croyons qu'il est important d'affirmer la vérité, de présenter les choses sous leur vrai jour, d'insister sur certains faits déjà connus, mais qu'on peut oublier, et, en offrant le fruit d'études consciencieuses, de renseigner ou rassurer l'opinion publique quelque peu déroutée.

En effet, l'opinion publique à Montréal est aujourd'hui profondément émue au sujet des changements administratifs qui doivent avoir lieu dans la desserte de la paroisse de Notre-Dame. L'importance des intérêts en jeu ; les différentes questions soulevées par la discussion du projet de démembrement de la cure ; la position nouvelle que ce projet va créer dans notre paroisse ; le changement radical qui va s'opérer dans un état de choses qui dure depuis près de deux siècles ; cette crainte instinctive que bien des personnes ont pour ce qu'elles ne comprennent pas, pour ce qu'elles ignorent, pour tout ce qui est nouveau, pour tout ce qui peut déranger leur immobilité et rompre le *statu quo* : toutes ces circonstances ont contribué à alarmer bien des gens, dont les uns ne connaissent pas les exigences de la conduite des âmes, et dont les autres, bien à tort sans doute, s'imaginent que quelques sacrifices pécuniaires leur seront demandés.

Ces émotions, ces alarmes ont été en grande partie apaisées par la Lettre pastorale de Mgr. de Montréal en date du 26 avril 1866 ; les explications si franches et si complètes qu'il donne sur le décret apostolique du 22 décembre 1865, sur la manière dont il entend réaliser le projet de démembrement, et sur les avantages spirituels considérables qui doivent en résulter pour toutes les parties ; ces explications, disons-nous, ont assurément dissipé les craintes exagérées de ceux qui cherchaient la vérité avec bonne foi et qui, dans leur cœur, étaient prêts à l'accepter avec confiance et avec soumission du moment que l'autorité parlerait. Lorsque, de plus, ils considéreront la source d'où émane le décret concernant la subdivision de la paroisse de Ville-Marie, tous les bons citoyens, tous les vrais enfants de l'Eglise devront éprouver la plus grande confiance sur les motifs qui ont déterminé la Cour de Rome à ordonner un changement aussi profond dans la constitution de cette paroisse, et sur les résultats importants que cette modification ne manquera pas de produire. En effet, le décret qui permet de diviser la cure de Montréal en autant de paroisses que l'évêque le jugera nécessaire pour le bien des âmes, est revêtu de l'approbation du Souverain-Pontife, du représentant visible de Jésus-Christ sur la terre, du successeur de St. Pierre, de l'évêque de Rome, dont la primauté comme l'autorité ne saurait être revuquée en doute par tout homme qui se dit catholique. Appuyée sur cette autorité, que, nous l'espérons, aucun de nos lecteurs ne met en doute, la sacrée Congrégation de la Propagande a semblé reconnaître que de grands avantages résulteraient pour les paroissiens de Ville-Marie de la division de leur paroisse ; que la conduite

des âmes deviendrait par là plus facile et plus complète ; que l'action du pasteur sur ses brebis acquerrait plus de force en devenant plus immédiate et plus intime. S'il est quelqu'un au monde en état d'apprécier la portée d'un événement qui intéresse autant le bien des fidèles, c'est assurément le chef de l'Eglise, à qui Jésus-Christ a promis les lumières du Saint-Esprit. Le Pape est le juge naturel de tout ce qui convient aux enfants de l'Eglise et de tout ce qui peut promouvoir les intérêts de leur salut. Soumettons-nous donc humblement à ses instructions, et n'offrons pas au monde le pénible spectacle de gens affichant la ridicule prétention de vouloir être plus sage que le Saint-Esprit, plus catholique que le Pape et plus prudent que nos évêques. " C'est ainsi, dit Mgr. de Montréal, qu'en a jugé le Pasteur des Pasteurs ; et nous ne pouvons que nous soumettre docilement sous le poids de sa suprême autorité."

Mais, à propos de la subdivision de la paroisse de Montréal, on a soulevé la question de savoir comment les intérêts civils des paroissiens seraient protégés dans ce nouvel état de choses ; si même ce démembrement était possible d'après nos lois civiles, et s'il ne serait pas nécessaire, avant de passer outre, d'obtenir de la législature la promulgation de nouvelles lois pour établir, reconnaître ou protéger une nouvelle situation que, prétend-on, nos lois n'ont pas prévue complètement, et sur laquelle, assure-t-on, elles n'ont pas organisé un système de législation suffisant pour satisfaire les exigences du nouvel état de choses, pour ce qui regarde les fonctions civiles des curés.

Ce sont ces questions, et ces questions toutes seules, que nous voulons ici étudier avec toute la bonne foi possible, sinon avec toute la science suffisante. Nous avons pu peut-être nous tromper dans le résultat qu'ont obtenu sur notre opinion les études que nous avons faites en examinant ce sujet. Mais, tout en ayant cette crainte devant l'esprit, nous ne devons pas nous taire, nous ne devons qu'exposer nos vues avec modestie. Cependant, nous osons nous flatter que les réflexions que nous allons soumettre pourront peut-être éclairer quelques personnes à qui le loisir seul manque pour faire les mêmes travaux avec un résultat beaucoup plus fructueux que celui que nous pourrions obtenir ; car, nous aimons à l'affirmer, le sujet est par lui-même extrêmement clair et repose sur des considérations tout-à-fait simples ; il n'y a que la mauvaise foi ou l'ignorance qui puisse l'obscurcir et le rendre insaisissable pour l'intelligence la plus bornée.

L'étude que nous voulons faire ici se divise naturellement en trois parties que nous traiterons successivement. Dans la première,

nous répondrons à cette question : Qui est de droit le curé de Montréal ? dans la seconde, nous examinerons la nature et la portée du démembrement projeté de la paroisse ; dans une troisième partie, enfin, nous verrons si l'état actuel de la législation protège suffisamment les intérêts civils des citoyens qui se trouveront, par le démembrement, placés dans les limites des nouvelles paroisses.

Ces trois idées nous semblent comprendre les points de vue les plus saillants de la question, telle qu'elle se présente aujourd'hui.

I

Dans sa Lettre pastorale en date du 26 avril dernier, Mgr. de Montréal expose très-bien la position honorable faite à la cure de Ville-Marie par les évêques du Canada et le roi de France, son état actuel et la nouvelle situation, plus belle que l'ancienne, si c'est possible, que le Pape vient de lui créer.

“ La paroisse de Ville-Marie, dit-il, aujourd'hui Montréal, fut canoniquement érigée le 30 octobre 1678, par le premier évêque de Québec, Monseigneur François de Laval de Montmorency, qui, dans son décret d'érection, statua que la dite paroisse serait à perpétuité desservie par MM. les ecclésiastiques du séminaire de St. Sulpice.

“ Par un décret canonique, en date du 30 août 1694, le second évêque de Québec, Monseigneur Jean de LaCroix de St. Valier, établit le supérieur du dit séminaire curé à perpétuité de la dite cure de Ville-Marie.

“ Par un arrêt du 15 mai 1702, le Roi Très-Chrétien unit, pour les effets civils, la dite cure de Ville-Marie au dit séminaire de St. Sulpice, en déclarant, comme l'avait fait Mgr. de Laval, qu'elle serait desservie par un des ecclésiastiques du dit Séminaire, commis par le supérieur, après qu'il aurait reçu de l'évêque son institution canonique.

“ Enfin, le 24 mai 1843, voulant prévenir toutes les difficultés que pourraient présenter les deux décrets canoniques et l'arrêt susdits, Nous réglâmes que le supérieur du séminaire de St. Sulpice serait à perpétuité curé de Montréal, conformément à ce qui s'était toujours pratiqué depuis 1694, en vertu de l'ordonnance de Mgr. de St. Valier.

“ Il y a toutefois à remarquer ici qu'il avait été bien entendu et clairement statué, par ces trois ordonnances épiscopales et par l'arrêt susdit de Sa Majesté Très-Chrétienne, que la dite cure de Montréal serait et demeurerait sous l'entière juridiction de l'évêque.

“ Voici maintenant les changements qui vont, avec le temps, s'opérer dans la dite cure de Ville-Marie :

“ Par un décret apostolique, en date du 22 décembre 1865, la cure de Montréal pourra être divisée en autant de paroisses que l'évêque le jugera nécessaire au bien des âmes ; et chacune de ces paroisses, ainsi que l'ancienne cure de Notre-Dame, sera administrée, non plus par le supérieur du Séminaire, mais par un de ses prêtres qu'il présentera à l'évêque, pour en obtenir l'approbation. Cette dernière disposition, comme on le voit, confirme l'ordonnance de Mgr. de Laval, qui fut sanctionnée pour les effets civils par le susdit arrêt de Sa Majesté Très-Chrétienne. Tel est le changement radical que doit subir cette grande et importante paroisse.”

La première question qui se présente à l'esprit est celle de savoir s'il y a quelque chose dans nos lois civiles qui déclare que le supérieur du séminaire de St. Sulpice de Montréal est de droit le curé de Ville-Marie, et que nul autre que lui ne peut avoir cette qualité. Tout d'abord, en formulant cette question, je dois avouer qu'une possession de près de deux cents ans a sur moi une grande autorité et m'impose un profond respect, que je ne suis pas le seul à partager. L'usage a tant de force en ces matières, que de prime-abord quelques personnes ont pu croire qu'il devait seul être consulté ici.

Cependant, si on ne veut pas se laisser égarer par une sympathie du reste bien légitime, mais qui après tout n'est pas nécessairement l'expression du droit, et si on veut analyser le fondement d'un usage si respectable, il faut considérer sur quels titres repose cette possession de près de deux siècles. C'est le seul moyen de ne pas se tromper. Il faut que la raison et la justice aient le pas sur les affections et les préférences, quelque honorables qu'elles soient. En voyant les titres et les lois qui ont fait au Séminaire la grande et belle position qu'il occupe dans le diocèse de Montréal, nous saurons exactement l'étendue, les prérogatives et les droits de cette position, qui, loin d'être rabaissée, comme quelques-uns semblent le prétendre, va, au contraire, être relevée et embellie par les nouveaux titres que le Pape lui donne et les nouveaux services que Sa Sainteté attend du zèle religieux, de la foi et de la piété des membres du Séminaire. Examinons donc ces titres et les lois qui les ont constitués.

Il est un point assurément sur lequel il ne peut y avoir de doute : c'est que toutes les anciennes ordonnances donnent l'administration de la paroisse de Montréal au séminaire de St. Sulpice, ou la lui reconnaissent. La question sur laquelle il y a divergence d'opinion, est celle de savoir si le Séminaire est le curé habituel de

Montréal, ou bien si c'est le supérieur de la maison de Montréal qui est de droit le curé de la paroisse. Nous prétendons que le séminaire de Montréal est le curé habituel de la paroisse ; c'est-à-dire que le curé doit être choisi dans le sein de cette communauté.

Parmi les ordonnances qui traitent de la desserte de la paroisse de Ville-Marie, les unes émanent de l'autorité ecclésiastique, les autres de l'autorité civile. Puisque nous étudions ici la question au point de vue purement civil, il est évident que nous n'avons pas à nous occuper des décrets des évêques du Canada qui ont attribué au supérieur du séminaire de St. Sulpice la desserte de la paroisse de Montréal ; car ces décrets peuvent bien, s'ils sont conformes aux dispositions du Droit Canon, conférer des pouvoirs ecclésiastiques, mais non pas des pouvoirs civils. Cependant, puisque cette question incidente se présente sous notre plume, il peut être à propos de remarquer que ces décrets des évêques n'ont plus aujourd'hui de force, et cela pour plusieurs raisons ; soit parce que les évêques qui ont prétendu donner au supérieur du Séminaire la cure perpétuelle de la paroisse de Ville-Marie ont dépassé leurs pouvoirs, attendu qu'il fallait de droit commun, pour un acte semblable, un décret papal¹ ; soit parce que les privilèges octroyés par l'ordinaire, pour le bien des âmes, peuvent toujours être repris par l'ordinaire, lorsque, les circonstances ayant changé, le bien des âmes exige un changement dans l'ancien état des choses ; soit enfin, parce qu'une autorité supérieure, celle du Pape, vient ici de son plein droit établir de nouvelles dispositions qu'elle juge convenables aux nouvelles circonstances.

Ces raisons, qui sont péremptoires par elles-mêmes, reçoivent une nouvelle force du fait que les trois décrets épiscopaux en faveur du Séminaire, celui du 30 octobre 1678, du 30 août 1694 et du 24 mai 1843, et l'arrêt du Roi du 15 mai 1702, contiennent une sorte de réserve dans les faveurs qu'ils octroyent, en décrétant que la cure de Montréal serait et demeurerait toujours sous l'entière autorité et juridiction de l'évêque ;² de sorte qu'on peut réellement regarder ces privilèges comme donnés temporairement, durant bon plaisir et révocables *ad nutum*. Or, dans le démembrement de la paroisse de Montréal, qui est en contemplation, non-seulement c'est l'évêque qui agit, mais il agit en vertu d'un décret approuvé par le Pape,

¹ Conc. Trident. Sess. 24, c. 13, De Reform.—Maupied, *Juris canonici compendium*, P. IV, De rebus, l. 12, De bonis ecclesiast., p. 667.

² Edits et Ordonnances, etc., édition de 1855, t. 1, p. 296.

autorité supérieure, juridiction souveraine à laquelle les catholiques du monde entier se soumettent.

Ainsi donc, nous pouvons en toute sûreté écarter dès à présent la partie disciplinaire de la question en tant que des droits ont pu être conférés au Séminaire par des décrets canoniques. L'ancien état de choses est brisé ; le décret apostolique du 22 décembre 1865 est le seul qui existe aujourd'hui ; c'est lui et lui seul qui doit régler l'organisation des paroisses de Ville-Marie pour la partie ecclésiastique.

Remarquons que ce décret apostolique tend uniquement à remettre les choses dans l'état où elles étaient sous Mgr. de Laval. Sous ce prélat, si remarquable pour ses hautes connaissances en droit canon et pour son énergie de caractère, on voit que les curés de la paroisse de Montréal étaient autres que le supérieur de la maison de Montréal, qui était alors M. Dollier de Casson. Comme le constatent les archives de la paroisse, le supérieur assistait aux assemblées de fabrique qui étaient convoquées par le curé, et il signait les procès-verbaux, mais non pas en qualité de curé. Ce n'est que depuis Mgr. de St. Valier que le supérieur a été le curé de la paroisse. En un mot, il nous semble que Mgr. de Montréal ne veut pas aujourd'hui faire autre chose qu'imiter la conduite de Mgr. de Laval et faire ce qu'il a fait.

Venons-en maintenant à l'examen de nos lois civiles, qui affectent la cure de Montréal. Existe-t-il une loi qui déclare que le supérieur du séminaire de St. Sulpice est de droit le curé de la paroisse de Montréal ? Il n'y en a pas. Le seul acte ayant force de loi qui traite cette question, c'est l'arrêt du 15 mai 1702, confirmé par les lettres-patentes du Roi, du mois de juin de la même année ¹. Voici ce que dit cet arrêt : “ Les cures de l'isle de Montréal et de la côte Saint-Sulpice... demeureront unies et incorporées au Séminaire des Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, établi au dit lieu de Ville-Marie, en la dite isle de Montréal, pour être desservies par ceux d'entre eux qui seront commis par le Supérieur du dit Séminaire et approuvés par le dit Sieur évêque de Québec, ou son grand-vicaire.”

Ces paroles assurément sont bien claires, et il semble qu'elles n'ont pas besoin de commentaires pour être comprises. Par cet arrêt la cure de Ville-Marie est unie au séminaire de St. Sulpice ; cette cure sera desservie par les prêtres qui seront présentés par le supérieur, pourvu que l'évêque les approuve. Jusqu'ici, et depuis l'ordonnance de Mgr. de St. Valier, il en a été des curés de Mont-

¹ Edits et Ordonnances, etc., édition de 1855, t. I. pp. 296, 298.

réal comme des autres curés du pays, à peu de différences près ; ils devenaient fonctionnaires civils par le fait même qu'ils étaient nommés curés canoniques, exerçant leurs pouvoirs sous l'entière juridiction de l'ordinaire. Car chacun sait que les curés, qui sont fonctionnaires civils en certaines choses, n'ont jamais reçu en Canada d'autre institution que celle de l'évêque. Or, pour être curé canonique de Ville-Marie, il fallait, jusqu'à la conquête du pays, être nommé supérieur de la maison de Montréal par le chapitre du Séminaire de Paris, et de plus être agréé par l'ordonnance du Canada, au moins tacitement. Depuis la conquête, le gouvernement anglais n'a pas voulu permettre ces relations d'autorité d'une part et de dépendance de l'autre, entre la maison-mère et le Séminaire à Montréal ; aussi l'élection du curé canonique s'est faite depuis cette époque par le conseil du Séminaire de Montréal, qui en nommant son supérieur élisait par là même le nouveau curé, lequel devait cependant avoir l'agrément au moins tacite de l'évêque, et ce dernier pouvait toujours, pour de justes causes, l'éloigner de la cure des âmes. On demandera peut-être si tout cela était bien conforme à l'arrêt du mois de mai 1702, qui ne dit pas que ce sera le supérieur, plutôt qu'un autre membre du Séminaire, qui sera présenté à l'évêque pour être curé, et qui même semble supposer que ce ne sera pas le supérieur, puisqu'il ne convient pas que le supérieur se présente lui-même ? Sans vouloir nous prononcer définitivement sur cette question, nous dirons seulement qu'une chose est certaine, c'est que la nouvelle élection du curé de Ville-Marie, faite récemment, est beaucoup plus conforme à l'esprit et au texte de l'arrêt du roi que les élections qui se sont faites depuis que le Canada est passé sous la domination anglaise ; chacun pourra s'en convaincre en lisant cet arrêt, qui dit que le curé sera présenté par le supérieur, ce qui suppose évidemment que le prêtre présenté ne sera pas le supérieur ; car il ne convient pas que le supérieur se présente lui même.

Depuis le nouvel ordre de choses, c'est-à-dire depuis le décret canonique du 22 décembre 1865, le Séminaire de Montréal a présenté, par l'intermédiaire de son supérieur, non pas son supérieur, mais celui de ses membres qu'il a jugé le plus propre aux hautes fonctions de la desserte de Ville-Marie. Cela est assurément conforme à l'arrêt de 1702. Car cet arrêt ne dit pas que le supérieur sera présenté pour être curé de la paroisse ; il dit seulement, en unissant la cure de Ville-Marie au séminaire de Saint-Sulpice, que cette cure sera desservie par un des prêtres du Séminaire présenté par le supérieur et approuvé par l'évêque. Conséquem-

ment, le membre du séminaire de Saint-Sulpice qui a été présenté par le supérieur et accepté par l'évêque, est le curé de la paroisse de Montréal ; il l'est canoniquement, il l'est civilement ; car il n'y a jamais eu en Canada d'autre institution des curés que l'institution canonique ; aussi personne autre que lui n'a droit de prétendre à ce titre plein de responsabilité. Et les habitants de Montréal ont assurément à se féliciter de ce que le choix du supérieur du vénérable Séminaire et de Sa Grandeur Mgr. de Montréal ait été aussi conforme aux goûts et aux affections de toute la population catholique. M. l'abbé Rousselot, en effet, est un des prêtres qui, par son inaltérable douceur et son inépuisable charité, a su gagner le plus sincèrement l'estime et l'amour des citoyens de Montréal.

Le décret apostolique du 22 décembre 1865 confirme et reconnaît les droits et les pouvoirs octroyés au Séminaire par les évêques et par le roi. Bien plus, non-seulement le Pape les reconnaît, mais il les développe ; désormais le séminaire de Saint-Sulpice, au lieu d'être à la tête d'une seule paroisse, irrégulière, trop grande peut-être pour pouvoir être bien administrée et certainement trop étendue pour donner à son pasteur la satisfaction légitime du succès, aura sous ses soins quatre, cinq, six paroisses peut-être, qui, ayant été engendrées dans le sein de l'Église-mère, lui "paieront toutes un tribut d'honneur."¹ De sorte "que les filles qui vont lui être données ne serviront qu'à multiplier sa joie, en contribuant à sa prospérité."²

Assurément, c'est là la plus belle récompense que le Saint-Siège pouvait donner au séminaire de St.-Sulpice pour les services immenses qu'il n'a cessé de rendre à la religion et à la civilisation en Canada. Nous l'en félicitons sincèrement ; son digne fondateur, le vénérable M. Olier, dont la sainteté est si bien appréciée dans ce pays, a dû tressaillir de joie dans sa tombe en entendant le Souverain-Pontife rendre un aussi grand hommage à la piété, à la religion et au dévouement de ses enfants !

Mais, dira-t-on, depuis un temps immémorial l'usage a été que le supérieur du Séminaire de Montréal fût par là même le curé de la paroisse de Notre-Dame ; or, en ces matières, l'usage est tout puissant ; et de plus, en toute législation, une loi tombe en désuétude et devient abrogée par un usage contraire paisible et suffisamment prolongé. Donc, en vertu de l'usage et par conséquent de la loi, le supérieur du Séminaire est de droit le curé de la paroisse.

¹ Lettre pastorale, etc., 3e quest. No. 1.

² Do. do., No. 2.

A cette objection, que nous croyons avoir formulé avec toute la force que veulent lui donner ses partisans, nous répondons, en premier lieu, que ce qu'ils appellent un usage dans la paroisse de Montréal est un véritable abus, parce que, comme nous l'avons déjà dit, les évêques ne pouvaient pas se dépouiller ainsi du droit d'instituer les curés dans la paroisse de Montréal ; ils ne pouvaient pas se dépouiller d'un droit qui appartenait autant à leurs successeurs qu'à eux-mêmes, qui appartient au diocèse tout entier, et que le Pape seul peut aliéner en faveur d'une communauté. En second lieu, nous ajoutons que si cet usage a eu quelque force, ç'a été de faire tomber en désuétude la loi de 1702, loi spéciale, exceptionnelle, aux dispositions de laquelle il dérogeait formellement ; or, si la loi de 1702, qui conférait au Séminaire des privilèges très-grands et des faveurs toutes particulières, est abrogée, le Séminaire et la paroisse de Notre-Dame retombent sous l'action du droit commun ; mais on sait que de droit commun l'évêque, par la loi canonique comme par la loi civile, nomme lui-même ses curés, et envoie des lettres de provision au prêtre qui lui plaît. Et enfin, subsidiairement, nous ajouterons que le nouvel état de choses est entré en existence ; le Séminaire a acquiescé à la nouvelle législation, il a présenté à la cure de Ville-Marie un prêtre qui a été accepté par l'évêque, qui par conséquent est devenu le curé de la paroisse et qui a déjà commencé à agir en cette qualité. Voilà un fait accompli sur lequel il n'y a plus moyen de revenir, et qui brise complètement les droits qu'aurait conférés l'usage contraire, si cet usage avait pu en conférer, ce que nous nions.

Il est encore une autre considération qui doit faire comprendre que l'usage ne doit pas aujourd'hui être invoqué pour donner au supérieur le droit d'être curé. En effet, nous l'avons déjà dit, le mode d'institution canonique en usage à Montréal pour l'élection du curé de Notre-Dame reposait sur les décrets des évêques du Canada et particulièrement sur celui de Mgr. de St. Valier. Mais aujourd'hui, ces décrets sont annihilés et mis de côté par le décret canonique du 22 décembre 1865, qui règle d'une manière quelque peu différente de celle en usage jusqu'ici, l'institution canonique du curé de Notre-Dame. Or, on le sait, en Canada, l'institution canonique est en même temps l'institution civile des curés, et sur ce point la loi civile accepte les dispositions du droit canon. On voit donc que ce décret du 22 décembre a deux effets : le premier est de modifier le mode d'institution canonique des curés ; le second, qui découle de celui-ci, est de changer par là même le mode d'institution civile et de rompre l'usage consacré.

La conclusion que le lecteur doit tirer de cette première partie de

notre étude, c'est qu'il n'y a rien dans nos lois civiles qui déclare que le supérieur du séminaire de St-Sulpice à Montréal est de droit le curé de la paroisse de Notre-Dame.

II

Il est évident qu'il n'est pas dans notre rôle de développer ici les avantages immenses qui doivent résulter pour les citoyens de Montréal du démembrement de la paroisse. La lettre pastorale du 26 avril dernier a trop bien rempli cette tâche pour que nous puissions ajouter un seul mot à ce qui a été dit. Du reste, il n'y a qu'une opinion sur les avantages spirituels de cette subdivision ; depuis longtemps on avait senti les imperfections et les irrégularités de l'ancien état de choses ; depuis plusieurs années on avait compris, comme on l'a fait à Québec, les nombreux inconvénients d'un système qui ne donnait à une population de plus de 100,000 âmes qu'un seul curé chargé de la lourde responsabilité du salut de tant de personnes, et une seule église où celles-ci pussent trouver leur pasteur, le voir, le visiter et traiter avec lui les affaires de leur conscience.

Bien plus, le même prêtre cumulant les deux charges de curé de la paroisse et de supérieur du Séminaire, il est évident qu'il lui était impossible, d'une impossibilité absolue, d'en remplir les devoirs. Aussi l'une des deux charges devait être sacrifiée à l'autre, et c'était celle de curé, dont les devoirs retombaient sur un membre du Séminaire qu'on appelait *curé d'office*, mais qui n'était qu'un simple vicaire. C'est celui-ci qui accomplissait à peu près toutes les fonctions curiales, et c'est le supérieur qui en avait toute la responsabilité ; position assurément fâcheuse pour la conscience d'un prêtre.

Ces inconvénients étaient devenus si nombreux et si frappants que, dans ces derniers temps, on a essayé d'alléger, en la divisant, la lourde responsabilité du curé de Montréal, et par là on a cédé au besoin impérieux qui se faisait sentir.

Non-seulement on a établi, dans différentes parties de l'immense paroisse, des résidences où il y avait toujours des prêtres à la disposition des fidèles, pour entendre leurs confessions, recevoir la confiance de leurs douleurs spirituelles, porter remède aux afflictions humaines et leur donner tous les secours de notre religion, mais de plus on a dû ériger des églises quasi paroissiales, dans lesquelles

le prêtre attaché à chaque église baptisait, mariait et faisait les sépultures, en un mot les principales fonctions curiales, mais sans avoir le titre de curé ; on peut dire qu'il était à peu près curé de fait sans être curé de droit. Toutes ces fonctions étaient passablement irrégulières au point de vue du droit canon ; dans ce système les sacrements n'étaient pas toujours administrés comme le désire l'Eglise, et l'évêque n'avait pas la juridiction qu'il doit avoir. Du reste, ces actes avaient, comme on le sait, leurs effets civils en vertu de dispositions particulières de la loi que nous aurons plus tard l'occasion d'exposer.

Ainsi donc, il n'est pas dans notre rôle de montrer les avantages du démembrement de la paroisse de Montréal. Mais comme on paraît beaucoup se méprendre sur la nature et la portée de ce démembrement, nous voulons exposer la manière dont il doit être compris, et dire quelle est, dans notre pensée, l'interprétation qu'il faut donner au décret apostolique et à la lettre pastorale de Mgr. de Montréal. Si nous comprenons bien l'esprit de ces deux importants documents, il nous sera facile de faire voir les graves inconvénients qui résulteraient si ce projet ne recevait pas des citoyens tout le concours et toute la sympathie qu'il mérite.

On sait qu'il y a trois manières différentes d'ériger une paroisse :

1^o L'évêque peut faire une érection purement canonique et pour les fins religieuses seules ;

2^o Il peut faire l'érection canonique en harmonie avec les dispositions spéciales de notre droit civil ;

3^o Enfin, il y a l'érection civile, subséquente à l'érection canonique ci-dessus mentionnée en second lieu, dont la procédure est réglée par nos statuts.

Le premier mode d'érection, que certaines personnes paraissent ne pas connaître ou ne pas comprendre, étant un acte purement ecclésiastique, une procédure toute canonique, l'évêque n'a pas besoin, pour l'employer, d'avoir le concours du pouvoir civil ; bien plus, il n'est pas nécessaire qu'il consulte les habitants de la paroisse qu'il se propose d'ériger, ni qu'il obtienne leur assentiment ou l'assentiment de la majorité d'entre eux ¹. C'est surtout sur ce point que le premier mode d'érection diffère profondément du second. Ainsi, l'évêque peut toujours, quand il lui plaît, et sans le concours du civil, ériger canoniquement les paroisses d'après le premier mode. C'est un pouvoir qu'il possède de droit commun ; c'est un pouvoir dans lequel la congrégation de la Propagande

¹ Conc. Trident., sess. 21, c. 4, De Reform.—F. Monacelli, t. I, p. 34.—Maupied, *Juris Canonici Compendium*.—*Formularium legale practicum fori ecclesiastici*.

vient de le confirmer, en le reconnaissant et l'exprimant de la manière la plus formelle : “ *Attentis nihilominus*, dit le décret du 22 décembre 1865, ¹ *spiritualibus fidelium indigentibus, fas erit Episcopo Marianopolitano, servatis de jure servandis, prædictam Seminarii parochiam in tot distinctas parochias dividere, quot duxerit necessarias...*” ²

On voit qu'il n'est pas question ici du concours du pouvoir civil ; et il est évident qu'il ne pouvait en être question. Il n'est pas moins évident aussi que le pouvoir civil ne peut nullement intervenir dans cette procédure purement canonique, soit pour la favoriser, la compléter ou la contre-carrer. Emanant d'une autorité indépendante, cette érection sera complète et parfaite par elle-même et sans l'assistance d'aucun élément extérieur. Cette autorité, que nous avons dit indépendante dans son cercle d'action, n'a besoin d'aucune assistance pour agir, car elle se suffit à elle-même ; elle vient de Dieu, et c'est le droit canon qui règle son exercice. Ce sont là des principes élémentaires qui, nous osons l'espérer, ont encore toute leur force dans notre pays, quoiqu'ils aient été repoussés dans d'autres contrées, où l'immixtion du civil dans les affaires religieuses a produit des maux et des calamités que nous ne sommes probablement pas tentés de désirer.

Chacun voit donc que l'évêque de Montréal a parfaitement le droit d'ériger canoniquement les paroisses qu'il voudra, et de subdiviser, quand il le jugera à propos et de la manière qui lui plaira, la paroisse de Ville-Marie. Il a ce pouvoir indépendamment du concours des paroissiens et de l'assistance des lois civiles. Usera-t-il de ce droit suprême ? il ne nous appartient pas de le dire. Le bien des âmes seul inspirera sans aucun doute la conduite du pasteur du diocèse, et la grâce d'état qu'il a toujours possédée à un si haut degré lui dira la mesure dans laquelle il doit user de ses droits et celle dans laquelle il doit en faire le sacrifice. Cela est abandonné à sa discrétion : “ *quot duxerit necessarias*,” dit le décret. C'est un principe de gouvernement que le législateur est le seul juge de l'à-propos d'une loi comme de sa mise en exécution.

Mais nous prions le lecteur, qui entendra discuter devant lui cette

1 No. III.

² Les mots *servatis de jure servandis* s'appliquent uniquement à l'observation des dispositions du droit canon et non pas du droit civil, comme on l'a prétendu ; car le droit civil du Canada ne regarde nullement la congrégation de la Propagande. La connaissance des principes les plus élémentaires de la théologie aurait empêché certaines personnes, qui prétendent donner des conseils à l'évêque et même au Pape, de commettre une semblable erreur. Les plus faibles notions en droit canon comme en droit civil ne leur auraient pas permis de confondre l'enquête juridique, la citation du curé habituel et tout le reste de la procédure purement canonique, avec les formalités imposées par la loi civile pour l'érection canonique qu'elle recon-
naît et régleme. (*Note de l'auteur.*)

grave question, de bien se rappeler l'importante distinction que nous avons établie ci-dessus entre les différents genres d'érection de paroisses ; c'est le seul moyen de ne pas s'égarer au milieu des difficultés du sujet ; c'est la réponse péremptoire aux divers arguments qu'on propose pour établir la difficulté, l'impossibilité même de réaliser le projet de l'évêque de Montréal. Bien des bons esprits, s'ils avaient possédé clairement ces notions, ne se seraient pas laissé aller à de regrettables erreurs. Nous le répétons, c'est une division canonique qu'il s'agit de faire : le décret du 22 décembre 1865 et la Lettre pastorale du mois d'avril dernier ne tendent qu'à cela. La plus légère connaissance du droit canon ou du droit civil aurait fait comprendre facilement cette vérité ; car ces deux documents, surtout le second, énumèrent assez au long la procédure à suivre et les actes préliminaires qui devront être accomplis, pour indiquer qu'il ne s'agit que de l'érection purement canonique. Du reste, le simple bon sens ne dit-il pas que ces deux documents ne pouvaient pas parler de choses qui ne sont nullement du ressort des autorités qui les ont publiés ? C'est parce qu'ils n'avaient pas ces principes présents à l'esprit que plusieurs de nos amis, en voulant discuter cette question, ont raisonné complètement à faux et ont invoqué des arguments qui se trouvent tout-à-fait en dehors du sujet. Ainsi donc, encore une fois, l'érection civile n'est pas aujourd'hui en question ; elle n'est peut-être, dans le moment actuel, ni facile ni probable ; en tout cas, elle n'est pas demandée. Pourquoi donc établir sur une base fautive une série d'arguments qui crouleront du moment qu'on indiquera la faiblesse du fondement sur lequel ils reposent ?

L'histoire de l'Angleterre pendant ces dernières années présente à l'observateur un grand événement qui doit aider à faire comprendre le projet actuel de l'évêque de Montréal, le droit sur lequel il s'appuie et la puissance de ce droit. Nous aimons à invoquer cet exemple, parce qu'il a été accompli dans des conditions non-seulement moins favorables, mais beaucoup plus hostiles et plus difficiles que celles qui entourent l'idée du démembrement de la paroisse de Montréal. Le fait récent auquel nous faisons allusion est le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre par Pie IX, que l'un de nos collaborateurs a raconté dans ce recueil à propos de Mgr. Wiseman, d'une manière qu'il ne nous appartient pas de louer, mais qu'il nous est permis de rappeler afin de signaler l'accueil favorable que lui a fait l'opinion publique dans le temps.

Par sa bulle du mois de septembre 1850, Sa Sainteté Pie IX proclama la restauration de l'Eglise et le rétablissement de la hiérar-

chie catholique en Angleterre. Il érigea des provinces ecclésiastiques et des sièges épiscopaux, il nomma des archevêques et des évêques, qui, à leur tour, érigeaient des paroisses, nommèrent des curés et des vicaires, et l'Eglise catholique en Angleterre se trouva enfin organisée suivant toutes les dispositions du droit canon. Ce grand acte ne fut pas accompli sans difficultés ; la populace, la bourgeoisie, les universités, la presse, le clergé, la magistrature, tous les préjugés, toutes les haines contre Rome se soulevèrent contre ce qu'ils appelèrent une usurpation aux droits de la reine et un attentat aux libertés de la nation. L'émeute promena ses violences dans les rues de Londres et de Liverpool ; on porta l'incendie dans les couvents, on attaqua la vie des prêtres catholiques. Entraînée par ce courant populaire, la législature elle-même fut saisie d'un projet de loi contre l'*agression papale*, et après mille obstacles, plusieurs échecs pénibles, des scènes regrettables, elle parvint à adopter le bill des Titres Ecclésiastiques qui déclarait nuls et illégaux les brefs et bulles du Pape et tous les actes des évêques. Assurément il était impossible pour le gouvernement et pour la nation de faire plus ; voilà à coup sûr le projet du Pape ruiné, et sa prétendue restauration de l'Eglise catholique en Angleterre terriblement compromise. Vains efforts des hommes ! Le droit est plus puissant que la légalité ; le bon sens du peuple anglais est plus fort que les actes du parlement. Malgré ce déchainement de toutes les passions, malgré l'opposition de la nation, malgré ces actes de la législature, Mgr. Wiseman a été intronisé archevêque de Westminster, cardinal de la Ste. Eglise ; pendant quinze ans il a vécu devant la loi et devant le peuple avec ce double titre, sans être inquiété ; il a été une des gloires de l'Angleterre ; il a été un des plus grands hommes que ce grand pays ait fourni à la longue liste des grands hommes du 19^e siècle, et à sa mort, un million d'Anglais, toute l'élite de la société de Londres, les princes, les ambassadeurs et les représentants de toutes les nations civilisées, ¹ assistaient aux funérailles de Nicolas Wiseman, premier archevêque de Westminster et cardinal de la sainte Eglise romaine, en vertu de la bulle du 24 septembre 1850 !

“ Voyons, dit l'écrivain que nous citions plus haut, ² voyons l'Angleterre à l'œuvre. Un statut vient d'être ajouté aux autres statuts : le *formalisme* de la loi, ce formalisme si cher aux An-

¹ L'Hon. G. E. Cartier et un autre ministre représentaient le Canada dans ce grand concours et offraient ainsi au nom des Canadiens leur sympathie pour la vie et les actions de celui que Pie IX a appelé “ *l'homme de la Providence pour l'Angleterre.* ” (Note de l'auteur.)

² M. l'abbé Ouellet. *Le Cardinal Wiseman, etc., Revue Canadienne*, t. II. p. 407.

glais, est satisfait. Cette loi nouvelle réduit l'Eglise au rang d'une mission à peine tolérée, et ses chefs n'auront de rapports officiels avec Rome qu'en autant que la reine les permettra. Qu'arrive-t-il ? Dès le lendemain, un des plus hauts dignitaires de l'Eglise catholique signait une lettre pastorale : *' John, archevêque de Tuam.'* Quelque temps après, ayant à comparaître comme témoin devant une commission d'enquête parlementaire, on lui demande ses noms et qualités. *' John, Archevêque de Tuam,'* répond-il, en face des officiers de la loi de Lord John Russell. En France, il eût été cité au Conseil d'Etat, et condamné comme d'abus : toute la famille des catholiques sincères, toute la tribu des amants de la liberté moderne, auraient chaleureusement applaudi à la sentence. En Angleterre, il arrive un jour que le peuple, excité sous mains, s'échauffe, s'irrite contre le Pape et les évêques. Les ministres se croient obligés de passer une loi répressive et tyrannique ; c'est peu noble, mais c'est politique. Puis vient le bon sens, le sens pratique des choses, lequel fait tomber cette loi en désuétude. Au moment même où Lord Russell cite M. Dupin contre bulles, évêques et Papes, le Cardinal Wiseman reçoit de Rome des bulles d'institution pour les nouveaux évêques et, en public, dans Londres, se déroulent les magnifiques cérémonies du sacre qui donnent à l'Angleterre deux prélats nommés par Pie IX ! ”

Ainsi donc, le parlement anglais n'a pas arrêté l'acte du Pape, parce qu'il ne pouvait pas l'empêcher. Il ne pouvait pas l'empêcher, parce que cette mesure ne tombait pas sous l'action des lois civiles. La division que la bulle de 1850 faisait de l'Angleterre en provinces, archevêchés et diocèses, était une division purement canonique, pour les fins religieuses seules, uniquement pour l'administration ecclésiastique ; il est évident que les législateurs anglais, malgré toute leur bonne volonté, ne pouvaient pas l'atteindre ; leurs coups frappaient contre une ombre qu'ils touchaient sans la détruire : aussi le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre a résisté à leurs attaques. Le bill des Titres Ecclésiastiques existe encore ; mais cette loi est une lettre morte, que personne ne reconnaît dans le peuple anglais, ni le gouvernement protestant, ni la presse fanatique, ni même cette bourgeoisie qui menaçait de mort les prêtres catholiques. Du reste, les grands hommes d'état de l'Angleterre, Sir James Graham, le comte d'Aberdeen, avaient prévu ce résultat inévitable : l'esprit public est quelquefois en Angleterre plus sage que le parlement.

Eh bien, après ce tableau saisissant, nous n'hésitons pas à le déclarer, le principe que Pie IX a appliqué en Angleterre, Mgr.

Bourget veut l'établir dans la paroisse de Montréal. Avant 1850, il n'y avait en Angleterre que des vicaires apostoliques et des missionnaires, tout un système de gouvernement en dehors du droit commun, transitoire et temporaire de sa nature, essentiellement imparfait et ne répondant aucunement aux progrès et à l'agrandissement de l'Eglise catholique. Pie IX a changé cet état de choses et a remis l'Ile des Saints sous l'action du droit canon. De même, depuis près de deux siècles, la paroisse de Montréal avait été organisée d'une manière défectueuse ; la cure des âmes n'était pas administrée suivant l'esprit de l'Eglise ; plusieurs dispositions importantes du droit ecclésiastique ne pouvaient recevoir d'exécution, à cause de cette organisation imparfaite. Voilà ce que Pie IX a compris, et voilà les réformes que par son représentant, l'évêque de Montréal, il veut exécuter. Il désire régulariser l'administration de cette grande paroisse, légitimer les fonctions que les prêtres chargés de la desserte accomplissent d'une manière plus ou moins irrégulière et peut conforme aux dispositions du droit canon. De même qu'en Angleterre en 1850, c'est donc encore ici un acte purement religieux, une opération ecclésiastique qu'il s'agit d'accomplir. Ni le parlement, ni un peuple fanatisé, ni une presse hostile, dans une nation protestante, n'ont pu empêcher le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre. Serait-il possible que dans le Bas-Canada, au milieu d'une nation catholique, sous un gouvernement qui ne peut nous être hostile, avec des journaux parmi lesquels la vérité et l'Eglise comptent des amis et des défenseurs, serait-il possible qu'avec tous ces éléments de succès, le démembrement de la paroisse de Montréal ne pourrait pas s'accomplir ? Serait-il vrai que le principe que ni les préjugés et les haines contre le papisme, ni les passions religieuses, ni les violences populaires n'ont pu empêcher d'établir en Angleterre, serait arrêté dans son exécution en Bas-Canada par l'opposition peu éclairée, la mauvaise volonté, ou la politique étroite de quelques hommes ? Car enfin, il y a analogie complète entre la mesure accomplie par Pie IX en Angleterre et celle qui est en vue dans la paroisse de Montréal : dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'organisation religieuse. Non, il n'en sera pas ainsi. Nous n'hésitons pas à le dire, le succès accompagnera la seconde mesure comme il a suivi la première ; Mgr. Bourget, comme Mgr. Wiseman, passera à travers les obstacles suscités par un manque de lumières, et il vivra assez longtemps, nous nous en flattons, pour voir dans l'exécution complète et achevée de l'œuvre importante du démembrement, le digne couronnement de la série de réformes disciplinaires que depuis vingt ans il ne cesse de faire, tantôt approuvé, tantôt blâmé, mais

toujours ferme et inébranlable, et qui feront que le diocèse de Montréal sera un des mieux organisés dans l'univers catholique, l'un des plus conformes à toutes les lois et à tous les désirs de la mère des églises, de la sainte Eglise romaine, en qui seule résident la primauté, l'autorité et l'infaillibilité !

Nous ne pouvons terminer ces considérations, tirées de l'histoire contemporaine de l'Angleterre, sans exprimer la profonde douleur qui remplit notre cœur en songeant que le rôle accompli chez le peuple anglais par le fanatisme et la haine contre le *papisme*, est ici accompli par quelques uns de nos amis. Pourquoi faut-il qu'après avoir combattu si longtemps dans les mêmes rangs, nous soyons aujourd'hui divisés dans une lutte où les intérêts sont les mêmes, dont les résultats seront également avantageux pour tous, sur un terrain où il semble que tous les honnêtes gens, tous les catholiques sincères devraient se rencontrer et s'unir pour repousser les attaques incessantes de la révolution et de l'impiété ? Mais, hélas ! à qui la faute ? qui doit porter la responsabilité d'une division aussi pénible, d'un antagonisme aussi triste ? Sont-ce ceux qui marchent avec l'autorité, ou ceux qui la combattent ? sont-ce ceux qui s'attachent au droit, ou bien ceux qui invoquent avec sophisme la légalité, une fausse légalité, qui les perdra après les avoir trompés ? Que ceux qui se sentent coupables répondent.

Il est bon d'écarter de suite une fausse idée qui se glisse dans l'esprit de quelques personnes. On s'imagine que le démembrement va produire une telle ligne de démarcation entre les différentes paroisses que les habitants de ces paroisses, par le défaut de relations et de rencontre dans une église commune, finiront presque par devenir étrangers les uns aux autres. Cette pensée nous paraît contraire à l'esprit du décret du 22 décembre 1865 et à la Lettre pastorale du 26 avril dernier. La division ne sera pas aussi profonde ; il y aura, à Montréal, une église-mère, celle de Notre-Dame, qui sera toujours heureuse, aux grandes fêtes religieuses ou nationales, de réunir ses enfants autour d'elle, et les églises-filles assurément ne mettront jamais d'obstacles à des relations aussi douces et aussi touchantes ; c'est dans ces relations affectueuses qu'on verra briller le véritable esprit chrétien, le fondement de toute la religion, la charité, l'amour de ses frères en J.-C. Les nouvelles paroisses de Montréal seront comme confédérées entr'elles pour toutes les fins religieuses, pour le secours des pauvres, des veuves et des orphelins, la meilleure éducation des enfants, la plus grande conservation des mœurs et pour la protection des faibles, la consolation des affligés et la sauvegarde de la

vertu. En un mot, les nouvelles paroisses ne seront pas autre chose que des paroisses succursales de la paroisse de Notre-Dame ; c'est l'idée que nous avons déjà exprimée plus haut, en comparant l'antique paroisse à une mère affectueuse qui voit ses filles bien-aimées, lorsque le temps pour elles est arrivé de quitter le foyer paternel, le giron de la famille, s'établir tout autour d'elle, grandir, prospérer sous sa tutelle bienfaisante et rivaliser bientôt avec leur mère en sagesse, en succès et en dignité. C'est aussi l'idée qu'exprime si heureusement Mgr. de Montréal dans sa Lettre pastorale. Il ne faut pas la perdre de vue, si on ne veut pas s'égarer dans l'appréciation du grand acte qui va s'accomplir. Cette idée contient le mot de la situation et résume tant le mode d'opération du projet que les avantages qui résulteront du nouvel état de choses.

Il existe déjà à Montréal, on le sait, plusieurs églises dans lesquelles on fait des baptêmes et des mariages, et dans lesquelles on administre les sacrements à l'instar d'une église paroissiale. Quelques-uns ont invoqué cette considération contre le démembrement projeté et pour en démontrer l'inutilité ; il fallait, au contraire, pour être juste, l'invoquer en faveur de son utilité, bien plus de sa nécessité. En effet, ainsi que nous l'avons dit, l'état de choses qui a existé à Montréal depuis quelques années est un état essentiellement transitoire ; il n'est pas conforme aux dispositions du droit canon, ni à l'esprit de l'Eglise ; car l'Eglise désire que les fidèles reçoivent les sacrements, et particulièrement celui du mariage, dans leur église paroissiale, de la main même de leur pasteur, d'un prêtre qui puisse les connaître, ainsi que leurs besoins, leur situation, les événements de leur vie et, par là, être le juge de leurs dispositions et de leurs capacités de les recevoir. Dans l'ancien état de choses, cela était à peu près impossible ; il faut donc le changer, le modifier, le régulariser, en un mot, de manière à ce que les prêtres stationnés dans les églises succursales, étant revêtus de tous les pouvoirs voulus par l'Eglise, puissent accomplir de plein droit les fonctions que, jusqu'ici, ils n'ont faites que par tolérance.

Nous ne dirons rien de certaines accusations qu'on a portées, de certains bruits injurieux que nous avons entendu répéter ; ils sont trop absurdes pour être acceptés, ou trop ridicules pour être méchants. On a été jusqu'à parler d'intérêts pécuniaires comme motifs du démembrement ! Est-il possible que de bons esprits s'égarer d'une pareille façon de propos délibéré ? Pourquoi faut-il qu'ils s'abandonnent à des soupçons aussi honteux, à des pensées aussi humiliantes pour leur caractère de catholique et de citoyen, lorsqu'il serait si facile pour eux, en invoquant des considérations

d'un ordre supérieur, mais qui assurément, nous aimons à le croire, ne sont pas hors de leur portée, d'expliquer facilement ce qu'ils s'efforcent de ne pas comprendre, grâce à une mauvaise volonté coupable ? Pourquoi n'accomplissent-ils pas ce précepte élémentaire de charité, de supposer à la conduite du prochain des motifs honnêtes et purs tant que le contraire n'est pas prouvé !

Cette seconde partie de notre travail serait susceptible de beaucoup d'autres développements ; mais ils dépasseraient considérablement les proportions d'un article de revue. Nous nous arrêtons ici pour aujourd'hui ; nous continuerons notre travail dans une prochaine livraison.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

A MON AMI A *** L ***

POÉSIE.

C'en est donc fait, ma sœur : pour entrer dans un cloître,
Tu veux abandonner le seuil qui t'a vu croître,
Le toit de nos beaux jours, le tertre des aïeux,
Le berceau dans lequel nous sommes nés tous deux.
Peux-tu voir sans regrets l'angoisse d'une mère,
Les pleurs de tes amis et les soupirs d'un père,
Dont la main conduisit nos premiers pas tremblants ?
Veux-tu donc attrister ses derniers cheveux blancs ?
Sous le poids du chagrin sa vieillesse succombe,
Et si tu pars, mon Dieu ! déjà, près de la tombe,
Pour s'y plonger, mourant il va quitter ces bords ;
Alors au lieu d'un seul, nous pleurerons deux morts.
Par de pieux élans à nos baisers ravie,
N'immoles pas le sang dont tu reçus la vie,
Ne glace pas notre âme ; en gouffre de douleur
Garde-toi de changer le temple du bonheur.
Pour ceindre de l'élu l'immortelle couronne,
Au cœur pur qui le sert jamais le ciel n'ordonne
De dérober son front sous un crêpe de deuil,
De descendre vivant dans les plombs d'un cercueil.
Crains-tu pour ton esquif les orages du monde,
Et son lugubre éclair et sa foudre qui gronde ?
Mais contre ses fureurs il est un bouclier,
Et sur les flots houleux ton âme peut prier.

Au chant du matelot la vierge se dévoile,
 Et, lorsque dans les airs brille sa blanche étoile,
 La vague tombe et meurt, la tempête se tait,
 L'azur aux cieus scintille et le calme renaît.
 Sans cesse auprès de toi, tenant la balancelle,
 Mon bras sur l'océan guidera la nacelle ;
 Pour vaincre l'agresseur, toujours prêt au combat,
 De ta noble vertu je serai le soldat.
 Ne crains pas d'affronter un monde où chacun t'aime ;
 A peine tu reçus l'eau sainte du baptême,
 Que, tu le sais, ma sœur, dès ce bienheureux jour,
 Sur toi, rien que sur toi, je mis tout mon amour.
 Depuis que de quitter l'asile qui t'abrite
 Le sinistre dessein dans ton âme s'agite,
 L'allégresse n'est plus l'enfant de la maison,
 Et d'un nuage noir se couvre l'horizon.
 Regarde : tout-à-coup, au bord de la fenêtre,
 L'hirondelle plaintive a cessé de paraître,
 Et le petit berceau de sa postérité,
 Comme un tombeau désert, languit inhabité ;
 Au sein de mes plaisirs, accablé de tristesse,
 Je vois d'un œil dolent les jeux de ma jeunesse :
 Sans crainte autour de moi voltige le gibier,
 Au coin de l'âtre dort mon arme inoffensive,
 Et par un long repos, de mon noble coursier
 Je laisse s'amortir la vitesse inactive.
 Le lac est sans rumeur ; sur le flot azuré
 L'aviron gît oisif dans la barque immobile,
 La rive solitaire, et le poisson agile
 Étale insolemment son dos pourpre et doré.
 Pour moi, le vert printemps revient sans harmonie,
 La rose sans odeur, l'oiseau sans mélodie,
 Et dans les prés fleuris, au milieu des genêts,
 Sans toi je n'aime plus à cueillir des bouquets.
 De l'espérance au loin a fui le météore,
 Et quand la sombre nuit apporte le sommeil,
 Du cloître ou de tes jours tu veux cacher l'aurore,
 J'entends grincer la grille et la peur me dévore,
 Dans mes songes brûlants j'appelle le réveil,
 Car partout je te vois, le front dans la poussière,
 Le corps enseveli sous un drap funéraire.
 Eloignez, éloignez ces clous et ce cilice,
 Je n'ai pas une sœur pour la voir au supplice,

Le ciel, sous ses drapeaux, veut des cœurs innocents,
Mais il n'exige pas d'holocaustes sanglants.
D'un frère, à tes genoux, écoute la prière,
O ma sœur ; vois, les pleurs ont vidé sa paupière,
Son visage se creuse et son teint blémissant
Excite sur ses pas la pitié du passant.
Oh ! reste parmi nous, au sein de tes compagnes ;
Parcours, parcours encor nos charmantes campagnes,
Ramène sous le toit le rire et les chansons,
Le parfum dans les champs, l'oiseau dans nos sillons ;
D'un père qui t'adore épargne la tendresse,
Ou si tu veux partir malgré notre détresse,
Plutôt que de rester triste et seul ici-bas,
Je renonce à la vie et je meurs dans tes bras.

EDOUARD SEMPÉ.

Montréal, février 1860.

MAI.

CHANSONNETTE.

Am : Petite fleur perdue par la vallée.

Quel beau soleil rajeunit la nature !
Souffle divin des brises du printemps,
Rapportez-nous les fleurs et la verdure,
Le saint espoir, les amours souriants !
Allons aux champs, que loin du bruit des villes
S'écoule en paix ce jour de vrai bonheur.
Les souvenirs reviendront plus dociles
Aux doux attraits de ce calme enchanteur. } Bis.

Déjà murmure, à travers le bocage,
L'onde qui va féconder nos moissons.
J'écoute un chant parti de ce feuillage :
L'oiseau répond à mes folles chansons.
Beaux jours de mai, paisibles rêveries,
Oh ! revenez ! vous me plaisez toujours !
Je vous revois, mes campagnes chéries, } Bis.
Et j'ai besoin de chanter mes amours. }

Au bord des prés, sur l'herbe qui repousse,
Plus de soucis, plus de vagues chagrins.
L'esprit s'anime, et la vie est si douce
A contempler ces charmes souverains !
A ce réveil des splendeurs de la terre
Mon âme jette un cri de liberté :
Vers Dieu jaillit l'élan de ma prière, } Bis.
Où bien souvent un nom est répété ! }

BENJAMIN SULTE.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

The Game Fish of the North, by Barnwell. 325 p. New-York.

Tel est le titre d'un fort beau livre, d'à peu près 325 pages, publié à New-York, et contenant l'itinéraire d'un voyage dans le bas du St. Laurent, sur les côtes du Nouveau-Brunswick et sur celles des Etats maritimes voisins. Barnwell n'est, dit-on, que le *nom de plume* sous lequel se cache un jeune et brillant avocat de New-York, S. Roosevelt, tandis que l'autre personnage, Dalton, serait M. W. P. Whitcher, du département des Pêcheries : avec un cicérone de cette force, il n'est pas étonnant que Barnwell soit si bien renseigné sur les estuaires à saumon du Canada.

A l'exception du superbe volume illustré : "*Salmon Fishing in Canada*," publié à Londres en 1860, par Sir James Alexander, (auquel le Dr. Adamson, de cette ville, avait, dit-on, fourni les matériaux, pendant la résidence de Sir James à Québec, lorsqu'il était secrétaire du général Rowan, administrateur de la Province), il n'existe aucune œuvre littéraire plus propre que le livre de M. Roosevelt à attirer l'attention des touristes sur la somme de jouissances et de *sport* que nos rivières à saumon offrent pendant la belle saison. Si nous possédions un grand ouvrage muni de cartes géographiques (et les originaux de telles cartes existent déjà, croyons-nous, dans le département des pêcheries, exécutés par un dessinateur entendu, M. Bausset) sur tous les estuaires à saumon de la côte nord et de la Baie des Chaleurs, il est à présumer que le nombre des touristes doublerait ; déjà nous en avons qui rarement manquent de venir passer la belle saison dans les environs des rivières Godbout,

Moisie, Laval et autres : tel le capitaine Strachan, le fils de l'évêque Strachan de Toronto ; tel le capitaine Holyoak, M. Killaly et autres. Chacun se rappelle encore l'expédition du secrétaire des Etats-Unis, l'hon. Wm. Seward, à la côte du Labrador, dans la goëlette l'*Emerance* : cet homme d'état en a fait un long et amusant récit dans le *Quebec Mercury*. Des circonstances imprévues seules firent manquer l'expédition que le Prince de Joinville, de concert avec un habile amateur de pêche québecubis, avait projetée vers ces parages inhospitaliers, " où il y a à peine, dit l'abbé Ferland, lorsque l'on y meurt, assez de terre pour s'y faire enterrer décemment." Il se passe à peine une semaine sans que le département des pêcheries ne reçoive des lettres de riches étrangers, demandant des renseignements exacts sur nos rivières et sur la quantité de saumons qu'elles contiennent. " Donnez-nous, dit-on, des données certaines sur la localité, les moyens de transports, le temps, le coût de l'expédition, et nous sommes prêts à vous payer £100, £200 et £300 s'il le faut, pour des licences ou permis de pêcher à la ligne dans les rivières qui relèvent de la Couronne."

De tout cela que conclure ? que le littoral stérile du Labrador et de l'île d'Anticosti est d'une grande valeur pour la Province et peut s'affermir avantageusement, non-seulement à ceux qui veulent l'exploiter comme spéculation, mais encore aux amateurs qui, privés des plaisirs de la pêche au saumon en Europe et aux Etats-Unis, tournent leurs pas vers le Canada. Cela est patent pour tous ceux qui se donneront le plaisir de lire le livre de M. Roosevelt, qui, j'espère, me le pardonnera si je ne puis rendre justice complète à son travail dans cette courte notice bibliographique. Tout excellent dans son but que soit le volume pardevers moi, l'auteur parfois y exhibe de petites excentricités qui ne doivent pas, à mon sens, passer inaperçues. Je crois avoir fait justice de plusieurs, dans un écrit qui a paru dans le *Morning Chronicle*. Barnwell, à l'instar d'un bon nombre de ses nationaux, traite assez cavalièrement les habitants du Canada des deux origines. Tout en reconnaissant la supériorité de nos lois des pêcheries sur la législation fédérale, il peint les Canadiens-français et anglais comme un peuple arriéré, ignorant, peu scrupuleux, indifférent à tout, en un mot placés quelques degrés seulement plus haut que les Lapons et les Esquimaux dans l'échelle de la civilisation. Il commet quelques erreurs de fait et formule parfois sur notre compte des appréciations si bizarres, qu'il est difficile en les lisant de tenir son sérieux. En réponse, il serait peut-être cruel de notre part de faire contraster la profonde sécurité dont nous jouissons comme peuple, avec les horreurs sans nom qui ont été commises pendant quatre ans chez nos voisins, sous le voile de la liberté. Comme nous goûtons d'une liberté entière, que nous ne sommes en proie ni au *despotisme militaire*, ni à la *conscriptio* ; que l'*habeas corpus* n'est pas encore abrogé, et que nous pouvons quitter le Canada sans *passports*, contentons-nous de rire des traits inoffensifs que

nous décoche l'éloquent avocat de la démocratie ; et malgré l'infériorité où nous sommes sur bien des points, sachons priser convenablement notre bonheur présent, sans envier à nos riches voisins ni leurs ressources ni leurs institutions.

Si, dans le livre de M. Roosevelt, il y a quelque chose à blâmer, il y a beaucoup plus à louer. Qui en peindra la fraîcheur du coloris, l'entraînement des descriptions, l'amour passionné de la nature ? Tantôt l'auteur vous sert de la prose poétique à pleines mains ; tantôt c'est de la haute science, telle que Storer, DeKay, Agazzis, Mitchell l'ont comprise. Aujourd'hui, c'est Isaac Walton, le prince, le type des amateurs de la pêche à la ligne, qui vous dévoile les secrets intimes de son art ; demain, le chantre des saisons, Thompson, vous entraînera près des torrents, au centre des cascades, pour vous mettre face à face avec le sombre et grandiose spectacle des montagnes du Canada et vous faire admirer l'amoureuse solitude des bois.

Rien n'échappe à l'enthousiaste jeune voyageur, pas même les mille et un objets auxquels l'écorce de bouleau peut servir. " On pourrait, dit-il, écrire un traité entier sur les merveilleuses qualités de l'écorce de bouleau, trésor sans prix du forestier. Pour l'habitant des bois, c'est un canot, une tente, une table, une assiette, un pot pour chauffer l'eau, une corbeille, une coupe, un panier, une casserole pour frire, une feuille de parchemin pour écrire, l'aliment pour son feu et mille autres objets essentiels à la vie."

Entendez-le décrire le sapin et dites-moi après cela s'il n'y a pas chez lui quelques étincelles du feu sacré : " O sapin ! que n'ai-je le pinceau de Jules César, d'Homère, de Shakespeare ou même de Byron pour célébrer dignement ta gloire ! arbre cher au pauvre bûcheron affaissé sous le poids du jour, aussi bien qu'au langoureux chasseur qui échange pour la forêt l'oisiveté des cités ! arbre dont le parfum enveloppe la couche de tous ceux à qui Morphée verse ses pavots dans la solitude des bois ! un lit de tes flexibles rameaux est plus doux que l'édredon ; le monarque qui s'y reposerait y rêverait au paradis. Tu sais nous protéger contre la toux, le rhumatisme et les miasmes malfaisants que la terre laisse exhiler de son sein glacé. Avec ta verte feuillée, je puis me construire un douillet grabat où seront confondues la fermeté du matelas, la mollesse du lit de plume et cette élasticité qui t'est propre. Accepte mon amour, pour toi, pour ton associée la pruche et ton camarade le bouleau ; accepte, en souvenir d'un ami absent, ce nuage d'encens qui en ce moment s'exhale de mon calumet ! Puisse ton ombrage croître ! puisses-tu devenir un arbre majestueux dont le feuillage me donnera en tout temps un lit sous l'immensité des cieux et dont le tronc me fournira un appui, un véhicule pour franchir le liquide-élément."

Tout est ici reproduit, hors le feu de l'original.

Les qualités et les défauts du brillant écrivain se trouvant réunis dans le chapitre qui contient le récit de son expédition à la rivière Laval, un peu plus bas que le Saguenay. Peut-être le traduirons-nous pour nos lecteurs. N'oublions pas en terminant de féliciter ce nouveau et habile défenseur du système de protection que la législature a inauguré pour les pêcheries du Canada, de l'éloquent plaidoyer que son livre fournit dans un moment fort opportun. Il est à regretter que l'infatigable pêcheur n'ait pu jeter sa tente sur les rives des lacs Philippe, St.-Simon, des Neiges et des mille autres lacs poissonneux qui se rencontrent dans la chaîne des Laurentides. Quels tableaux animés, quelles scènes ravissantes ne nous aurait pas valu son séjour dans ces féeriques endroits !

Si nous ne pouvons placer devant le lecteur une description de ces lieux, essayons au moins de tracer en français les adieux que Barnwell adresse, dans la langue de Milton et de Byron, à l'estuaire le plus poissonneux du Nouveau-Brunswick, la rivière Nipisiguit :

“ Adieu, beau Nipisiguit, ruisseau aux limpides bassins, l'élysée du pêcheur ! Pourrai-je jamais oublier ton joyeux murmure, tes rapides bruyants, tes rives tantôt escarpées, tantôt ombragées par les géants de la forêt ? Puisse la naïade qui préside à ton cours longtemps encore procurer au touriste des rêves de bonheur ! Puisse tes fosses profondes longtemps présenter au noble saumon des havres de sûreté, inaccessibles à la seine et au *négoque* meurtrier ! Fasse le ciel que tes points de vue pittoresques continuent de charmer l'œil de l'artiste, et ton onde d'attirer le pêcheur ! Et moi-même, puissé-je être assez fortuné pour te revoir souvent, beau fleuve, aimable Nipisiguit ! ”

J. M. LEMOINE.

Québec.

Un Enfant de Marie, ou le Bienheureux Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus. (Choix biographiques.) Montréal : E. Senécal, Imp.-Edit. XVI-128 p. in-18.

Un Enfant de Marie, ou le Bienheureux Jean Berchmans, est une charmante biographie sortie des presses de M. Eusèbe Senécal, et revêtue d'une de ces élégantes gauffrures dont l'or et la pourpre donneront certainement dans l'œil de plus d'un heureux enfant aux distributions des prix. Mais quand on s'est donné la peine de parcourir ce petit volume, qui, sous sa gracieuse enveloppe, ne ressemble qu'à tant d'autres, on lui trouve un tout autre mérite, et l'on a la clef de l'*Approbation* toute paternelle de Mgr de Montréal qu'il porte en tête. Non, ce n'est pas sans raison que notre vénéré prélat invite toutes les familles à mettre entre les mains de leurs

enfants la vie de ce jeune homme, sur le berceau et sur la tombe duquel il est allé s'agenouiller à son dernier voyage. La vie de Berchmans est bien, en effet, pour la jeunesse, la plus haute leçon de vertu, mais d'une vertu aimable, qu'on puisse lui offrir. Les grâces du style qui l'accompagnent, sans y nuire, en rendent la lecture agréable et attrayante.

Comme on le sait, Jean Berchmans naquit à Diest, en Belgique, le 13 mars 1599. Ses hautes vertus se révélèrent de bonne heure ; à tous les âges de la vie et dans toutes les situations où la volonté de Dieu le plaça, il se montra constamment un modèle de vertus, un sujet incessant d'édification pour ceux qui l'entouraient. A 16 ans, il entra au collège des RR. PP. Jésuites à Malines ; peu de temps après, il commença son noviciat à Rome. En 1621, à l'âge de 23 ans, il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il mourut le 13 du mois d'août de cette même année, déjà digne du ciel et des autels.

La lecture de la vie de ce jeune homme doit nous faire comprendre que pour être un saint, il n'est pas nécessaire de périr par le feu ou d'être dévoré par les bêtes fauves. Le bienheureux Jean Berchmans n'a fait ni l'un ni l'autre ; il a mené la vie simple, ordinaire que beaucoup d'entre nous avons menée pendant nos années de collège ; mais la différence essentielle qu'il y a entre lui et nous, c'est que tout ce qu'il a fait, il l'a fait avec une intention supérieure, avec une grande perfection. Voilà pourquoi l'Eglise catholique a voulu le placer sur ses autels et l'exposer comme un modèle, à la vénération, aux prières et à l'imitation du monde entier. Comparons cette grande destinée que ses vertus viennent de lui procurer, avec sa profonde humilité, la plus grande de toutes ses vertus, et admirons les œuvres de l'Eglise catholique et les hommes que Dieu sait faire suivant son cœur.

Ce livre devrait être placé entre les mains de tous les jeunes gens ; car ce saint est un autre protecteur qui vient de leur être donné avec St. Louis de Gonzague et St. Stanislas de Kostka.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

Journal du Siège de Québec en 1759, par M. Jean-Claude Panet. 24 p. in-8o ; Montréal : E. Senécal, Imp.-Edit. 1866.

Le goût pour les choses anciennes semble se réveiller en Canada. Plusieurs ouvrages plus ou moins considérables, qui sont actuellement en voie de publication, indiquent tout particulièrement une renaissance littéraire et accusent franchement de quel côté semble se porter de préférence l'activité de quelques-uns de nos écrivains canadiens. L'histoire paraît être le thème

favori de tous ces travailleurs, et il faut reconnaître que l'histoire du Canada leur offre une mine inépuisable de questions intéressantes, de problèmes obscurs, de difficultés non résolues, de faits, de noms et de dates plus ou moins incertains, dont l'ensemble est assurément suffisant pour satisfaire la curiosité et l'ardeur de ces infatigables chercheurs. Parmi eux, les uns compilent, commentent, expliquent ou reproduisent d'anciens mémoires, des manuscrits poudreux; d'autres font la biographie de personnages remarquables; quelques-uns travaillent à l'histoire des paroisses et des curés du Bas-Canada; ceux-ci établissent la généalogie des familles distinguées; un savant prêtre enfin travaille à la généalogie de toutes les familles canadiennes sans exception, et, si nous sommes bien informé, il ne doit pas tarder à placer devant le public une partie de son livre, œuvre monumentale qui rappellera les travaux gigantesques des Bollandistes et des Bénédictins. Toutes ces œuvres, tous ces travaux ne seront pas, sans doute, également parfaits et également intéressants. Quelques-uns auront un caractère absolu d'autorité et d'authenticité, et seront appelés à former plus tard les bases et les sources de l'histoire; d'autres seront plutôt des essais, des tentatives qui se compléteront peu à peu par de nouvelles inventions historiques, ou se corrigeront rapidement par le concours et à l'aide d'une critique bienveillante. Mais quels qu'ils soient, ces travaux doivent être accueillis avec bienveillance par les savants et vus d'un bon œil par tout le public, car ils provoquent l'étude de l'histoire nationale dans toutes ses branches, ils en propagent la connaissance, et ils poussent les hommes de science et d'activité vers un champ presque inexploré, qui réserve encore pour l'avenir ses plus riches moissons et ses plus brillants succès. Nous ne commettrons pas l'indiscrétion de nommer les auteurs et les livres auxquels nous faisons ici allusion. Plusieurs personnes les connaissent déjà; et du reste, ils ne tarderont pas à devenir la propriété du public.

Parmi tous ces travaux, le *Journal du Siège de Québec en 1759*, par M. Jean-Claude Panet, doit occuper une place importante; car son auteur décrit les événements et les péripéties de la période la plus solennelle de l'histoire canadienne. Il a été le témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte; il n'avance rien qu'il n'ait vu ou qu'il n'ait appris de bonne source. Son *journal*, quoiqu'incomplet, aura cependant du prix pour ce dont il parle; car la mutilation partielle que le temps a fait subir au manuscrit ne gêne aucunement ce qui reste du précieux document. Il complète heureusement le journal de M. Malcolm Fraser, que la *Société historique de Québec* vient de publier et dont nous avons parlé dans notre dernière livraison. Le premier raconte les opérations de l'armée française et le second les opérations de l'armée anglaise pendant le siège de Québec. Ces deux travaux sont faits pour aller ensemble, et un hasard intelligent semble avoir compris cela en voulant qu'ils vissent le jour à peu près en même temps, et que la lecture

de l'un engageât naturellement le public à prendre connaissance de l'autre.

Cette brochure est la réimpression de ce qui a été publié dans les dernières livraisons du *Journal de l'Instruction Publique*, et son exécution typographique fait assurément honneur à son éditeur, M. E. Senécal.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

Histoire de la Colonie française en Canada, tome III Ville-Marie : Bibliothèque paroissiale, 1865. Paris : Imprimerie Poupart-Davyl et Cie.

Ce grand ouvrage, qui rappelle ceux qu'entreprenaient au moyen-âge les Bénédictins, en est rendu à son troisième tome. L'époque décrite cette fois par l'auteur embrasse vingt années, de 1662 à 1682, et comprend la suite de l'administration de M. de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal; les efforts du Grand Roi pour asseoir la colonie du Canada sur des bases solides et durables; les divers changements qui furent apportés dans l'état de la colonie; l'expédition de MM. LaSalle, Dollier et de Galinée vers les pays du Mississipi; l'administration de Talon; l'érection du siège épiscopal de Québec, et le commencement du gouvernement de M. de Frontenac.

Nous ne répéterons que ce que nous avons dit des richesses de détail, de la grande information et de la manière historique du vénérable et savant auteur, qualités qui distinguent ce tome au même titre que les deux premiers. L'intérêt si vif qu'éveille la lecture du deuxième tome se continue dans celui-ci: on y assiste, jour par jour, au développement et aux vicissitudes de la colonie de Montréal, et on ne sait lequel admirer le plus, ou de la piété et du courage de M. de Maisonneuve, ou du dévouement infatigable et des sacrifices de tout genre que le séminaire de St-Sulpice accomplit pour continuer et affermir l'œuvre de cette colonie catholique.

La part si active que prend Louis XIV à la prospérité des établissements du Canada, prouve que le génie de ce grand roi ne restait étranger à rien de ce qui pouvait concerner la gloire de la France et les intérêts de la religion. La colonie de Montréal est surtout l'objet de ses prédilections, et il ne cesse d'étendre aux missionnaires et aux œuvres de foi de St-Sulpice sa haute protection.

Nous avons lu avec charme le récit d'une de ces expéditions où le prêtre devançant l'avidé trafiquant, découvrait des pays nouveaux à la recherche d'âmes à convertir; celle-ci se composait de MM. La Salle, Dollier et de Galinée, et se dirigeait vers les contrées du Mississipi.

Les œuvres pieuses de toute espèce qui couvrent la ville de Montréal ont pour la plupart leur origine dans les temps décrits par M. Faillon dans son

troisième tome, et il est aussi intéressant qu'édifiant d'en connaître les sources et les motifs.

Nous l'avons déjà dit, cette Histoire, par sa forme, sa narration et son exactitude de détails, n'est pas seulement un ouvrage précieux pour les savants et les hommes lettrés ; c'est encore un livre édifiant, c'est une chronique pleine d'intérêt et de récits émouvants qui se recommande aux familles de ce pays. Aucune maison ne devrait pouvoir s'en passer.

JOSEPH ROYAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

Il y a des livres détestables qui trouvent des admirateurs uniquement parce qu'ils sont signés d'un nom en vogue ; il y a des hommes plus que médiocres auxquels la fortune et la célébrité s'attachent par cela seul qu'ils portent un nom que d'autres ont illustré ; enfin il y a des mois qui, comptant sur une réputation trop bien établie, se préoccupent fort peu de mériter les éloges que le préjugé et la routine s'obstinent à leur décerner. De ce nombre est le mois de Mai. Connaissez-vous rien de plus surfait, de plus exagéré que les prétentions du mois de Mai à la belle température ? Il y a assez longtemps, beaucoup trop longtemps que les poètes et les chansonniers nous en imposent sur son compte ; nous lui dirons une bonne fois son fait, à ce joli mois de Mai.

Nous avouerons volontiers, si l'on y tient, que de temps à autre il se rencontre en Mai quelques belles journées, tout comme l'on en voit dans certains autres mois moins bien famés ; mais s'il y a dans l'année des jours impossibles, des pluies diluviennes, des vents glacés, des jours à se pendre, soyez sûr que c'est le mois de Mai qui les apporte. Nous venons, du reste, d'en faire la triste expérience. On n'en continuera pas moins à croire que c'est lui qui fait épanouir les roses, tandis que c'est à peine s'il assiste à la naissance des feuilles. Vous avez sans doute pensé jusqu'ici que les oiseaux chantaient en Mai parce qu'ils se trouvaient heureux, parce que notre printemps leur allait. Illusion que tout cela ! Ces ramages, que vous avez pris pour des réjouissances, n'étaient que des murmures de mécontentement. Ces chants passionnés dans lesquels leurs petites âmes semblaient prêtes à s'exhaler à la suite de leurs notes finales, et que vous preniez pour le deg-

nier mot de l'amour terrestre, c'étaient les adieux, les chants du désespoir, les dernières imprécations de quelque couple novice arrivé trop tôt sur nos rives inhospitalières.

Nos pères, en venant s'établir ici, avaient apporté avec eux les souvenirs du gai printemps de France; ils l'ont conservé dans leurs chansons, que nous avons apprises sans songer qu'elles avaient été faites pour d'autres cieux que les nôtres. Voilà sans doute pourquoi le mois de mai répond d'une manière si inexacte aux espérances qu'il nous fait concevoir chaque année. Aussi, c'est en France qu'il faut aller chercher le véritable mois de mai, dont nous n'avons ici qu'une pâle et froide copie.

* * *

Si nous étions en train de philosopher, ces simples réflexions pourraient nous mettre sur la trace de nombreuses inductions du même genre; mais tel n'est pas notre but. Cependant, cette boutade contre la température par laquelle nous venons de passer nous met plus à l'aise pour aborder un sujet qui ne nous paraît pas, de prime abord, nécessiter un grand déploiement d'images gaies ou de sentiments tendres. Il s'agit de la réforme que certains membres du Barreau de Montréal désirent introduire dans la constitution de l'Ordre des Avocats.

Pour l'édification de ceux qui ne sont pas initiés à la manière d'être de la docte profession, il est bon de dire que, souvent divisés en politique, incapables de s'entendre sur une question de droit controversée, les avocats sont les meilleurs camarades du monde. La rivalité parmi eux entretient une vive émulation, sans presque jamais laisser prise à l'envie. Il n'est pas une seule classe de notre société où la diversité des origines soit plus paisiblement confondue et plus imperceptible qu'au barreau, tant la condescendance mutuelle, la solidarité professionnelle et l'esprit de corps y exercent d'empire. Convaincus pour la plupart de l'impossibilité d'arriver vite à la fortune par leur profession, les avocats s'y attachent cependant de tout cœur; les uns gravissent à pas lents la pente ardue qui conduit à la magistrature, les autres lui demandent simplement l'honnête subsistance due au travail de chaque jour, tous s'estimant heureux s'ils réussissent de temps à autre à sauver un client de la ruine ou à trancher une question douteuse. Bien des médisances ont été accréditées sur leur compte, nous le savons; mais que voulez-vous? on n'est pas parfait, et les plaideurs malheureux pardonnent si difficilement! D'ailleurs, nous avouons que, grâce à une libéralité mal entendue, les portes du sanctuaire de Thémis sont depuis quelques années restées ouvertes à deux battants, et qu'il a bien pu s'y glisser quelques intrus. C'est là surtout ce qui a motivé le projet de réforme dont nous voulons parler.

Aux dernières réunions du barreau de cette ville, il a été proposé différentes résolutions tendant à défendre l'entrée du temple aux profanes, ou du moins à rendre plus sérieux les examens préliminaires des aspirants à l'étude et à la profession, et à faciliter l'élimination de ceux qui se rendraient indignes de participer aux bénéfices de la confraternité. Une commission spéciale a été chargée de faire rapport sur l'urgence des mesures suggérées par ces résolutions, et il est à espérer qu'elles seront avant peu incorporées dans la constitution du barreau.

Conservier intacts les privilèges, les nobles traditions, le vieil honneur de l'ancien barreau, telle doit être l'ambition de ceux qui sont appelés à le continuer. Aujourd'hui surtout que le barreau est devenu l'école où se forment la plupart de nos hommes publics, il importe que le niveau de cette carrière s'élève au lieu de s'abaisser. Il faut s'efforcer de lui attirer l'estime et la confiance de nos concitoyens, d'y former de nouvelles célébrités qui, après avoir été longtemps les conseils et les défenseurs des intérêts privés, deviennent les organes imposants des intérêts publics.

..*

En attendant la réunion des Chambres, qui doit avoir lieu définitivement le huit du mois prochain, la politique locale fait relâche. Tous les yeux sont fixés avec anxiété sur le Nouveau-Brunswick, dont les élections prochaines vont peser d'un si grand poids dans les destinées de la Confédération. La minorité parlementaire de la Nouvelle-Ecosse pétitionne bruyamment contre l'arbitrage impérial, et, en bonne voisine qu'elle est, prête main forte au parti anti-fédéral du Nouveau-Brunswick. La lutte y sera vive, si l'on en juge par le ton général de la presse, et la victoire est passablement incertaine. Nous avions cru jusqu'ici, et bien d'autres avec nous, que les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui ont conservé si fidèlement les traditions de la vieille France, ne demanderaient pas mieux que de profiter de la Confédération pour se rapprocher de nous, qui les avons si souvent appelés nos frères; mais nous regrettons d'apprendre, au contraire, qu'ils sont tout aussi anti-fédéraux que M. Anglin lui-même. Ils ont sans doute d'excellentes raisons pour en agir ainsi, et ce que nous en disons n'est pas pour leur faire un reproche; mais il nous semble qu'à leur place nous n'aurions eu aucun scrupule à nous ranger sous le drapeau fédéral à côté des Canadiens-français. Nous n'en espérons pas moins, si jamais la confédération s'établit, voir les Acadiens non-seulement du Nouveau-Brunswick, mais encore ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, faire, à l'heure du danger, cause commune avec nous.

La ville d'Ottawa possède enfin dans ses murs le représentant de Notre Gracieuse Souveraine ; elle lui a fait une réception enthousiaste et lui a offert une résidence qui, dit-on, ne laisse rien à désirer, pour nous servir du terme consacré. Quelques jours de plus encore et l'ameublement du palais législatif sera complété ; ainsi il ne manque réellement plus à la nouvelle capitale que les membres du parlement pour être en pleine possession de tous les attributs de sa souveraineté ; ce dernier et suprême bonheur ne lui sera pas refusé ; espérons-le pour elle. Voyez, cependant, comme rien n'est stable ici-bas, même en fait de capitales, depuis qu'il est question de la confédération : il ne manque pas de gens qui vous disent que le siège du gouvernement fédéral ne pourrait pas être à Ottawa. Si ces gens étaient tous des Québécois, on pourrait dire que c'est le dépit ou l'ambition qui les fait parler ; mais non, il y a force gens désintéressés qui pensent ainsi, et qui veulent que la capitale de la confédération se trouve aussi rapprochée que possible du centre de toutes les provinces. Au reste, peu importe maintenant cette nuance de l'opinion que nous constatons sans la discuter ; nous la livrons à ceux qu'elle concerne de plus près, pour qu'ils en fassent justice en temps et lieu.

* * *

Le goût de la villégiature se développe d'une façon alarmante au sein de notre ville ; que cela soit dû à un amour désordonné de la belle nature ou à la crainte du choléra, toujours est-il que déjà nous apercevons certaines de nos connaissances faisant à la sourdine leurs préparatifs de départ pour la campagne. Ces gens sont parfaitement installés chez eux, rien ne leur manque, sinon un peu de malaise ; si c'est là ce qu'ils veulent se donner, ils peuvent être sûrs de trouver aisément leur affaire sans trop s'éloigner. Une partie du déménagement est faite, les malles sont toutes bouclées pour le départ, et la famille est là vivant à la diable, au jour le jour, au sein du bouleversement, attendant que les gelées cessent pour s'aventurer hors de son confortable gîte. Ils trouveront là-bas des gens rassasiés des jouissances champêtres, et qui ne demanderaient pas mieux que de les venir remplacer ici à tous risques. Cette première migration a cela d'alarmant qu'elle vous enlève vos amis pour les quatre meilleurs mois de l'année. Vous alliez commencer à vous rencontrer souvent à la promenade, à vous visiter à pied sec, et les voilà qui s'en vont on ne sait où s'ennuyer sous prétexte de santé.

Qu'on aille se distraire aux eaux pendant la canicule, à la bonne heure ; qu'on se donne une vacance d'écolier, c'est charmant : vos amis n'ont rien à dire, et vous-même vous vous trouvez bien de faire quelque peu l'école buissonnière ; mais s'en aller ainsi sérieusement fonder chaque année en rase

campagne une résidence d'été, voilà ce que nous ne comprenons pas. Vous craignez l'épidémie, dites-vous ; mais si cependant vous alliez en être atteints là-bas, où serait votre médecin ? Car il faut tout prévoir. A moins donc que vous n'enchaîniez votre médecin auprès de vous ; alors nous n'aurons rien à dire.

* * *

Une démonstration solennelle et touchante vient d'avoir lieu au collège de Nicolet. Les anciens élèves de cette grande maison d'éducation, à laquelle le pays doit tant de prêtres distingués et de citoyens éminents, se sont réunis dans une fête présidée par la religion et animée par les plus généreux sentiments qui puissent s'élever dans le cœur de l'homme, le souvenir des belles années de la vie et la piété filiale à l'égard de la famille intellectuelle où l'esprit a puisé ses premières forces et reçu l'impulsion. Il y avait là des hommes de toutes les positions et de tous les rangs : les élèves studieux et brillants devenus des hommes accomplis, et qui, après avoir été l'honneur de leur classe, sont maintenant la gloire de la patrie ; ceux qui ont tenu tout ce qu'ils promettaient et ceux qui ont tenu ce qu'ils n'avaient pas promis ; les *trainards* qui ont rejoint les *premiers prix* à côté des météores de rhétorique éteints dans la prose épaisse de l'existence ordinaire.

La fête a été magnifique ; il y a eu d'éloquents discours, des émotions vraies, plus d'un cœur serré à la vue de tous ces camarades de jeunesse promus par l'âge à cette dignité de la vieillesse que l'on porte en cheveux blancs. Que de gens ne s'étaient point rencontrés depuis le jour où ils avaient quitté le collège, le cœur rempli d'espérances qui ne devaient pas se réaliser ! En se retrouvant hommes faits, arrivés, riches, célèbres, ils ont eu peine à se reconnaître ; ils se revoyaient toujours sous les traits de cet écolier espiègle, tourment des professeurs, ou de ce grand garçon blond se promenant le nez dans les livres. Quoi ! déjà si vieux, et comment en cheveux gris ces boucles blondes se sont-elles changées ?

Il y avait six ou sept cents élèves de Nicolet accourus de toutes les parties du pays et rassemblés sous ce toit sévère et charmant. Les élèves actuels regardaient avec enthousiasme cette réunion d'élite et se disaient qu'un jour ils viendraient eux aussi rendre hommage à leurs maîtres, à la maison qui les aurait formés. Dans le fond de leurs jeunes cœurs ouverts à toutes les espérances, ils se promettaient d'illustrer à leur tour le collège de Nicolet, de lui rapporter une ample moisson de gloire. C'est ainsi qu'une noble émulation s'établit entre les générations, et que le vieux collège se voit rajeuni, à chaque époque, par de nouvelles illustrations. ¹

S. LESAGE.

¹ La prochaine livraison de la *Revue* contiendra un article spécial sur cette belle démonstration.